Quatre-vingt-troisième année. — N° 198. Le Numéro : 12 francs. Vendredi 24 Août 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 23 août 1951 portant délégation de signature (p. 9010).

Ministère de la justice.

Arrêté portant mise en disponibilité et radiation des cadres (administration pénitentiaire) (p. 9011).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés du 13 août 1951 portant délégations de signature (p. 9011).

Arrêté du 16 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat (p. 9011).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 51-1031 du 23 août 1951 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'intérieur (p. 9011).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-1035 du 23 août 1951 relatif aux attributions du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre adjoint à la défense nationale (p. 9011).

Décret n° 51-1036 du 23 août 1951 relatif à l'exercice des attributions du ministre adjoint à la défense nationale (p. 9012).

Décret n° 51-1037 du 23 août 1951 fixant les attributions des secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air (p. 9012).

Arrêté du 23 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la marine (p. 9012).

Arrêté du 25 juillet 1951 portant remise de débet (p. 9012).

Arrêté portant titularisations (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 9012).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêtés des 21 juillet et 4 août 1951 portant remises de débets (p. 9013).

Arrêté du 20 août 1951 portant délégations de signature (p. 9013).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant nominations (architecture) (p. 9014).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 22 août 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9014).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêtés du 21 août 1951 fixant la composition de la commission nationale paritaire de discipline et de conciliation des exploitations minières et assimilées et portant nomination de membres à ladite commission (p. 9014).

Arrêté portant agrément d'experts pour les visites de générateurs à vapeur (p. 9015).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant intégration dans le corps des ingénieurs des services agricoles (p. 9015).

Arrêté portant maintien, à titre personnel, dans leur ancien cadre d'ingénieurs en chef des services agricoles et d'inspecteurs de la protection des végétaux (p. 9018).

Arrêtés portant réintégration, admissions à la retraite, rapportant ou modifiant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif (eaux et forêts) (p. 9020).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 22 août 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9022).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 23 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 9021).

Décret du 23 août 1951 portant délégation de signature (p. 9021).

Arrêté du 25 juillet 1951 désignant une banque pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales (p. 9021).

Arrêtés du 17 août 1951 portant délégations de signature (p. 9022).

Arrêtés des 17 et 19 août 1951 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 9022).

Arrêté du 20 août 1951 autorisant une caisse de retraites à fonctionner (p. 9022).

Arrêté modifiant l'arrêté du 21 février 1948 qui a fixé le montant de la cotisation à verser, au titre des assurances sociales, pour les salariés bénéficiaires des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières (rectificatif) (p. 9022).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 28 juillet 1951 approuvant un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 9023).

Arrêté du 2 août 1951 portant remise de débet (p. 9023).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décrets du 22 août 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9023).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 16 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 9023).

Décrets du 16 août 1951 portant délégations de signature (p. 9023).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisation, mutation, réintégrations et détachement (administration centrale et services extérieurs) (p. 9025).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 20 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 9024).

Arrêtés des 20 et 23 août 1951 portant délégations de signature (p. 9024).

Liste des candidats admis à se présenter aux épreuves écrites du concours d'accès au corps des administrateurs de l'inscription maritime (p. 9024).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Vérification des pouvoirs. — Invalidation d'un député. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunions de commissions (p. 9025).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Proclamation de sénateurs. — Convocation des bureaux. — Réunion de commission (p. 9027).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membre de commission. — Réunions de commissions du mercredi 22 août 1951. — Convocations de commissions (p. 9028).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Statistique mensuelle des vins (juillet 1951) (rectificatif) (p. 9030).

Résultats du tirage de la trentième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 9030).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs de fleurs coupées originaires et en provenance des Pays-Bas (p. 9031).

Avis aux importateurs de feuillage originaire et en provenance des Pays-Bas (p. 9031).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 9031).

Avis aux importateurs de coton brut originaire et en provenance de Syrie (p. 9035).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais ou conservés d'origine et en provenance de Belgique (p. 9035).

Avis aux importateurs de conserves de langoustes originaires et en provenance de l'Union Sud-Africaine (p. 9035).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste additive et rectificative aux listes provisoires de classement de l'année 1948 des candidats aux emplois réservés (p. 9029).

Situation de la Banque de France (p. 9036).

Annonces (p. 9037).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 110 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 23 août 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6411).

N° 57 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 23 août 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2101).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 35

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 23 août 1951 (p. 691).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 14 août 1951 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu l'arrêté du 13 août 1951 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Maurice Alcardi, directeur du cabinet, pour signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil tous actes, arrêtés et décisions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

FÉLIX GAILLARD.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté en date du 17 août 1951, Mme Léoni (Augustine), surveillante (5e classe) au centre pénitentiaire de Schirmeck, placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité à compter du 17 mars 1948, est rayée des cadres de l'administration pénitentiaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Délégations de signature.

Le ministre des affaires étrangères,
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. Alexandre Parodi, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 13 août 1951.

SCHUMAN.

Le ministre des affaires étrangères,
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — En cas d'absence ou d'empêchement du ministre des affaires étrangères et de M. Parodi, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère, délégation est donnée à M. Raymond Bousquet, ministre plénipotentiaire, directeur général du personnel, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes, marchés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 13 août 1951.

SCHUMAN.

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,
Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères:

Chef de cabinet.

M. Philippe Farine.

Attachés.

Mlles Blanche Leroux, Jeannine Lavergne.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 août 1951.

MAURICE SCHUMANN.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 51-1034 du 23 août 1951 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Sous l'autorité et par délégation de M. Charles Brune, ministre de l'intérieur, M. André Colin, secrétaire d'Etat à l'intérieur, a dans ses attributions les affaires ressortissant aux directions et services énumérés au décret du 7 juin 1951 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre de l'intérieur pour signer, en son nom, tous actes, arrêtés et décisions dans les limites fixées par l'article 1er du présent décret.
Il peut contresigner les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Art. 3. — Il est autorisé à déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature par arrêté.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-1035 du 23 août 1951 relatif aux attributions du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre adjoint à la défense nationale.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 47 et 54 de la Constitution;
Vu le décret du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;
Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées, modifié par le décret n° 49-1511 du 26 novembre 1949;
Vu le décret n° 50-389 du 1er avril 1950 relatif à la réorganisation de la défense nationale, modifié par le décret du 5 juin 1950;
Vu le décret n° 48-40 du 7 janvier 1948 fixant les attributions du secrétaire général du ministère des forces armées, modifié par le décret n° 50-1127 du 15 septembre 1950;
Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Sous la haute autorité du président du conseil et par délégation de celui-ci, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, connaît de toutes les questions relatives à la direction des forces armées et à la mise en œuvre de la défense nationale et à l'organisation de la nation en temps de guerre.
Il dispose à l'égard de ces questions d'un pouvoir de décision à l'exception des mesures engageant la politique générale du Gouvernement.
Il a à sa disposition le secrétariat général permanent de la défense nationale.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, exerce les attributions antérieurement dévolues au ministre des forces armées par décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 et les textes qui l'ont modifié.

Art. 3. — Le ministre adjoint à la défense nationale assiste le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et exerce les attributions qui lui sont déléguées par celui-ci.

Art. 4. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le ministre adjoint à la défense nationale sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre adjoint à la défense nationale,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 51-1036 du 23 août 1951 relatif à l'exercice des attributions du ministre adjoint à la défense nationale.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 51-1035 du 23 août 1951 relatif aux attributions du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre adjoint à la défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Sous l'autorité du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre adjoint à la défense nationale est chargé de la coordination des travaux administratifs, contentieux, financiers et législatifs de l'ensemble des services des armées de terre, de l'air et de mer ainsi que de la coordination des programmes techniques et financiers et, après leur approbation, du contrôle de leur exécution avec le concours des secrétaires d'Etat d'armes.

Art. 2. — Le ministre adjoint à la défense nationale est également chargé de la préparation des textes et des mesures concernant l'organisation de la nation en temps de guerre.

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le ministre adjoint à la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre adjoint à la défense nationale,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 51-1037 du 23 août 1951 fixant les attributions des secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées, modifié par le décret n° 49-1511 du 26 novembre 1949;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature par arrêté;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1035 du 23 août 1951 relatif aux attributions du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre adjoint à la défense nationale;

Vu le décret n° 51-1036 du 23 août 1951 relatif à l'exercice des attributions du ministre adjoint à la défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions prévues par les articles 1er et 2 du décret du 29 novembre 1947:

M. de Chevigné, secrétaire d'Etat à la guerre, est chargé des affaires antérieurement dévolues au secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

M. Gavini, secrétaire d'Etat à la marine, est chargé des affaires antérieurement dévolues au secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

M. Montel, secrétaire d'Etat à l'air, est chargé des affaires antérieurement dévolues au secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Art. 2. — Les secrétaires d'Etat aux forces armées sont autorisés à déléguer leur signature par arrêté dans les conditions fixées pour les ministres par le décret du 23 janvier 1947.

Art. 3. — En l'absence d'un secrétaire d'Etat aux forces armées, les pouvoirs dévolus à celui-ci seront exercés par le ministre adjoint à la défense nationale.

Art. 4. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre adjoint à la défense nationale et les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre adjoint à la défense nationale,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la marine.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la marine:

Directeur de cabinet.

M. Jacques Peroni.

Chef de cabinet.

M. Edouard Colombani, administrateur en chef de la France d'outre-mer.

Chef adjoint.

M. Jean-Baptiste Monlaü, receveur percepteur.

Conseiller technique.

M. Jean Lenoir, contrôleur général de la marine.

Attachés.

M. Maurice Granger, chef de division de préfecture.
M. Henri Nicolaï, chargé du service parlementaire.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Lyne Spinosi, avocat, diplômée d'études supérieures de droit.

Art. 2. — Est nommé chef de l'état-major particulier du secrétaire d'Etat à la marine:

M. le contre-amiral Mariani (Noël).

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951

JACQUES GAVINI.

Remise de débet.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 25 juillet 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Legay, née Juy (Marie), demeurant à Verdun, 9, rue Gérard-Rue, de la somme de 112.405 F représentant le montant total de la dette dont elle est redevable envers le Trésor pour trop-perçu de prestations familiales.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

GENDARMERIE

Par arrêté en date du 30 juillet 1951, les employés auxiliaires temporaires des services extérieurs dont les noms suivent sont titularisés dans le cadre complémentaire de bureau à compter du 1er juillet 1950 et nommés aux classes ci-après:

1re région militaire.

A la 4e classe.

Mlle Herviant (Denise).

A la 5e classe.

Mme Janot (Georgette).

A la 6e classe.

Mlle Plassard (Marie).

2e région militaire.

A la 3e classe.

Mlle Carlier (Simone), Mme Ridel (Odette).

A la 4e classe.

Mme Benoit (Lucienne).

3e région militaire.

A la 5e classe.

Mlle Cruaud (Marie-Thérèse), Mme Gunther (Madeleine), Mlle Le Garrec (Lucienne), Mme Venturini (Hélène).

A la 6e classe.

Mme Graton (Léone).

4e région militaire.

A la 3e classe.

M. Caillault (Angèle-Albert).

A la 5e classe.

Mlles Binche (Yvette), Delaurent (Marie), Janicaud (Marguerite), Mmes veuve Mascroisier (Marthe), Servat (Marie).

5e région militaire.

A la 6e classe.

Mmes Capdeville (Elisabeth), Dufaza (Paule), Laffon (Blanche).

6e région militaire.

A la 4e classe.

Mlle Thomas (Jeanne).

A la 5e classe.

Mlle Dickmann (Jeanne).

7e région militaire.

A la 5e classe.

Mme Toitot (Marie-Françoise).

A la 7e classe.

Mme Lobreau (Marie-Louise).

8e région militaire.

A la 3e classe.

M. Magnol (Hubert).

A la 5e classe.

Mlle Bellot (Renée), Mme veuve Blondeau (Lucie), Mlle Bouyon (Anne-Marie), Mme Lotto (Henriette), Mlles Pascal (Paulette), Regottaz (Huguette).

A la 6e classe.

Mlle Martin (Marie-Thérèse).

9e région militaire.

A la 2e classe.

Mme Tremellat (Andrée).

A la 4e classe.

Mme Pecout (Anna-Marie).

A la 5e classe.

Mlle Azais (Suzanne), Mme Oms (Yvette).

A la 6e classe.

Mme Calmels (Marie-Claire).

10e région militaire.

A la 5e classe.

Mme Amichot (Jeanne), Mlles Paulhan (Lucienne), Rouvellat (Yvonne).

Tunisie.

A la 3e classe.

Mlle Coreroli (Angèle).

A la 6e classe.

Mme Pavy (Paule).

Maroc.

A la 2e classe.

Mme Dourthe (Cécile).

A la 4e classe.

Mme Barussaud (Marie).

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Remises de débets.

Par arrêtés en date des 21 juillet et 4 août 1951, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse à:

1° M. Goully-Frossard (Paul), en capital et intérêts, de la somme dont il reste redevable sur celle de 561.628 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant les périodes du 14 décembre 1946 au 31 décembre 1947 inclus et du 1er janvier 1948 au 30 août 1949 inclus, contrairement aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance du 30 mai 1945, de l'article 1er de l'ordonnance du 1er juillet 1945, de l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948 et de la décision ministérielle du 16 février 1949, les arrérages des pensions civiles nos A 223227 et B 49055711 et un traitement de directeur de l'école des gardes-chasse de Cadarache;

2° Sous réserve du reversement des sommes auxquelles son épouse peut prétendre à titre de pension de réversion pour la période du 30 mai 1945 au 5 août 1949 inclus, à M. Dominici (Antoine), de la somme dont il reste redevable, en capital et intérêts, sur celle de 281.192 F qu'il a indûment perçue pendant la même période sur sa pension militaire proportionnelle n° 67695;

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F, à M. Coulet (Joseph), en capital et intérêts, de celle de 736.190 F qu'il a indûment perçue, pour la période du 1er juillet 1946 au 30 septembre 1949, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages des pensions militaires d'ancienneté n° A 61331 et B 49018098 qui lui ont été concédées successivement et un traitement de délégué à la répartition des métaux à la direction du commerce, de l'énergie et de l'industrie, à Alger.

Délégations de signature.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre du budget,

Vu le décret du 28 juin 1923 portant règlement sur l'organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Cruchon, directeur du personnel et du matériel, est autorisé à signer, par délégation du ministre, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant le budget du ministère des finances.

En cas d'absence de M. Cruchon, la signature de ces pièces est déléguée à M. Renaud, directeur adjoint du personnel ou, en son absence, à M. Cenac, sous-directeur du personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Cruchon, Renaud et Cenac, la signature des mêmes pièces est déléguée à MM. Bondoux, Courtes ou Boulin, administrateurs civils à la direction du personnel et du matériel.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Cruchon, directeur du personnel et du matériel, et, en son absence ou en cas d'empêchement, à M. Renaud, directeur adjoint, ou à M. Cenac, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du ministre:

1° Les titres de perception établis pour le recouvrement des retenues pour pension civile exigibles en vertu de l'article 10 de la loi du 14 avril 1924 et de l'article 17 du décret du 2 septembre 1924 pour la validation des services d'auxiliaire, d'aide ou de stage accomplis par les fonctionnaires avant leur titularisation;

2° Les titres de perception établis pour le recouvrement des retenues majorées d'intérêts de retard dues pour la constitution des pensions civiles par les fonctionnaires placés en service détaché;

3° Les titres de perception établis pour le recouvrement de la contribution complémentaire aux charges résultant pour l'Etat de la constitution de la pension des fonctionnaires du ministère des finances en service détaché et dont le versement incombe aux collectivités ou établissements publics bénéficiant de ce détachement.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Cruchon, Renaud et Cenac, la signature de ces pièces est déléguée à M. Labonnelie, administrateur civil de 1re classe à la direction du personnel et du matériel.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Cruchon, directeur du personnel et du matériel, à l'effet de signer au nom du ministre, à l'exception des décrets, tous les actes individuels ou réglementaires concernant les personnels et les services relevant de son autorité.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 22 août 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 août 1951 rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 août 1951 portant que la promotion ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Campenon (Edme), président directeur général des entreprises Campenon-Bernard (travaux publics). Officier du 10 novembre 1938.

Décret du 22 août 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 août 1951, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 août 1951 portant que les promotions et nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Bouvat-Martin (Jean-Baptiste-Mathieu-Joseph), président de la société générale Isothermos et de la société internationale des applications Isothermos. Chevalier du 18 octobre 1933.

Thouvenin (Henri-Marie-Jean), directeur de l'office français d'études et de documentation. Chevalier du 28 juillet 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Detraz (Louis), directeur général des hôtels d'une société de bains de mer; 40 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Palix (Louis-Dominique-Jean), directeur de l'usine T. A. S. E. à la Voulte; 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Fox (Raoul), président du syndicat départemental de l'industrie hôtelière de l'Hérault; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Lacoste (Jean-Baptiste), président directeur général de la Société des pompes Noël; 56 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 22 août 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 août 1951, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 août 1951, portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Garros (Roger), entrepreneur de travaux publics à Bordeaux; 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Robert (Albert-Théophile), entrepreneur de travaux publics, directeur associé de l'entreprise A. Dehe et Cie; 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 22 août 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 22 août 1951, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 9 juillet 1951, portant que la nomination ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume:

Au grade de chevalier.

M. Jean Cholet, officier mécanicien navigant de l'aviation marchande. A été cité à l'ordre de la Nation le 18 mai 1951.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Architecture.

Par arrêté en date du 10 août 1951:

Sont désignés en qualité d'architectes en chef des bâtiments suivants:

Caserne d'Anterroche, à Riom: M. Vitale, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Caserne Gribeauval, à Clermont-Ferrand: M. Noël, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Cité administrative de Melun: M. Duvaux, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Sont désignés en qualité d'architectes d'opération des bâtiments suivants:

Internat de jeunes filles d'Ajaccio: M. Picquenard, architecte D. P. L. G.

Cité administrative de Poitiers: M. Boudoin, architecte D. P. L. G.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Composition de la commission nationale paritaire de discipline et de conciliation des exploitations minières et assimilées.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1946 fixant la composition de la commission nationale paritaire de discipline et de conciliation des exploitations minières et assimilées,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 17 juillet 1946 susvisé est remplacé par les dispositions ci-après:

« La commission nationale paritaire de discipline et de conciliation prévue par l'article 5 (§ 6) du décret du 14 juin 1946 susvisé, est composée comme suit:

« Neuf représentants titulaires du personnel, désignés par les organisations syndicales nationales les plus représentatives du personnel, dont cinq au titre de représentants des ouvriers, un au titre de représentant des employés, deux au titre de représentants des techniciens et agents de maîtrise, un au titre de représentant des ingénieurs.

« Neuf représentants titulaires des exploitants, dont cinq désignés par les Charbonnages de France, deux par les exploitants de mines de fer, un par les exploitants des mines de potasse et des recherches et exploitations d'hydrocarbures, et un par les représentants des autres mines et des exploitations de bauxites et d'ardoises.

« Les membres sont nommés par arrêté du ministre chargé des mines, suivant les désignations faites par les organisations syndicales du personnel et par les groupements d'exploitants ci-dessus indiqués. Le même arrêté nomme des membres suppléants, désignés dans les mêmes conditions.

« Ne peuvent toutefois être nommés que des personnes satisfaisant aux conditions générales d'éligibilité exigées des candidats aux autres commissions paritaires de discipline et de conciliation instituées en vertu de l'article 5 du décret du 14 juin 1946 susvisé ».

Art. 2. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Nomination de membres de la commission paritaire nationale de discipline et de conciliation des exploitations minières et assimilées.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 14 février 1946 relative au personnel des exploitations minières et assimilées;

Vu le décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1946 relatif à la commission paritaire nationale;

Vu l'arrêté du 23 juin 1950 ayant porté nomination des membres de la commission paritaire nationale de discipline et de conciliation des exploitations minières et assimilées,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission paritaire nationale de discipline et de conciliation des exploitations minières et assimilées:

A TITRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires.

MM. Seine (Jean), représentant des ouvriers (C. G. T.).
Stella (Jean), représentant des ouvriers (C. G. T.).
Six (René), représentant des ouvriers (C. G. T.).
Nevoux (Maurice), représentant des ouvriers (C. G. T.).
Morel (Charles), représentant des ouvriers (C. G. T.-F. O.).
Szymanski (Edouard), représentant des employés (C. F. T. C.).
Jean (Edouard), représentant des techniciens et agents de maîtrise (C. G. T.-F. O.).
Brass (Victor), représentant des techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.).
Voizot (Maurice), représentant des ingénieurs (C. G. C.).

Membres suppléants.

MM. Augard (André), représentant des ouvriers (C. G. T.-F. O.).
Crepel (Alfred), représentant des employés (C. F. T. C.).
Peiffer (Alphonse), représentant des techniciens et agents de maîtrise (C. G. T.-F. O.).
Engel (Emile), représentant des techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.).
Dalage (Paul), représentant des ingénieurs (C. G. C.).

A TITRE DE REPRÉSENTANTS DES CHARBONNAGES DE FRANCE

Membres titulaires.

MM. Cadel, directeur général des Charbonnages de France.
Baseilhac, directeur général des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.
Duhameaux, directeur général des houillères du bassin de Lorraine.
Margan, directeur général des houillères du bassin de la Loire.
Dumay, directeur général des services techniques et sociaux des Charbonnages de France.

Membres suppléants

MM. Vidal, directeur général des houillères du bassin de Blanzy.
Signard, directeur général adjoint des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.
Viaud, directeur général adjoint des houillères du bassin de Lorraine.
Ricateau, président du conseil d'administration des houillères du bassin des Cévennes.
Chapus, directeur des services contentieux des Charbonnages de France.

A TITRE DE REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS DES MINES DE FER

Membres titulaires.

MM. Paschal, président de la chambre syndicale des mines de fer de Moselle.
Guinard, président de la chambre syndicale des mines de fer de Meurthe-et-Moselle (Meuse).

Membres suppléants.

MM. Lelong, secrétaire général de la chambre syndicale des mines de fer de France.
Cusset, secrétaire général de la chambre syndicale des mines de fer de l'Ouest.

A TITRE DE REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS DES MINES DE POTASSE ET DES MINES OU RECHERCHES D'HYDROCARBURE

Membre titulaire.

M. Blanchard, président de la chambre syndicale de la recherche et de la production du pétrole et du gaz naturel.

Membre suppléant.

M. Lebrun, ingénieur en chef aux mines domaniales de potasse d'Alsace, chef des services du personnel et de l'organisation sociale.

A TITRE DE REPRÉSENTANTS DES AUTRES MINES, DES CARRIÈRES DE BAUXITE ET D'ARDOISES

Membre titulaire.

M. de Brie, directeur de la Société d'électrochimie, d'électrométallurgie et des aciéries électriques d'Ugine.

Membre suppléant.

M. Le Bret, président de l'union syndicale des mines métalliques métropolitaines.

Art. 2. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Agrément d'experts pour les visites de générateurs à vapeur.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret n° 49-575 du 22 avril 1949 pour l'application de la loi n° 48-400 du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie;
Vu l'avis du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie,

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréés, pour les visites de générateurs de vapeur prévues à l'article 1er du décret n° 49-575 du 22 avril 1949, les experts suivants:

M. Jean Barberet, ingénieur à Clermont-Ferrand, sous réserve que son activité en tant qu'expert soit limitée aux usines de la Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.

M. Maurice Morel, ingénieur T. P. E., sous réserve que son activité en tant qu'expert soit limitée aux installations thermiques appartenant à une administration publique ou à une collectivité publique.

M. Louis-Fernand Venaud, ingénieur, chef du service vapeur et énergie de l'usine de la Barasse, par Saint-Marcel (Bouches-du-Rhône) de la Société d'électrochimie, d'électrométallurgie et des aciéries électriques d'Ugine, sous réserve que son activité en tant qu'expert soit limitée aux usines de la société sus-mentionnée, à l'exclusion de l'usine de la Barasse.

Art. 2. — Les agréments ci-dessus sont valables pour une durée limitée à trois ans à partir de la date du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Intégration dans le corps des ingénieurs des services agricoles.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 51-501 du 4 mai 1951 portant aménagement des effectifs et de l'organisation de certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'agriculture;
Vu le décret n° 51-502 du 4 mai 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des ingénieurs des services agricoles et des ingénieurs des travaux agricoles, et notamment son article 13;
Vu l'arrêté du 12 juillet 1951 portant institution de quatre commissions consultatives appelées à donner un avis sur l'intégration des fonctionnaires intéressés dans le corps des ingénieurs des services agricoles;
Vu les procès-verbaux des délibérations de ces commissions,

Arrête:

Art. 1er. — Sont intégrés dans le corps des ingénieurs des services agricoles, à la date du 1er janvier 1950, les fonctionnaires dont les noms suivent:

A. — **Fonctionnaires dans les cadres.**

1° *Titulaires du diplôme de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées ou du diplôme de la section supérieure d'application de l'enseignement agricole et des recherches agronomiques.*

a) Intégration au grade d'ingénieur en chef.

MM.
Archer, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Barat (André), ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Barat (Jean), ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Barret, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Bellet, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Brisebois, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

Cabasson, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Cairaschi, inspecteur de la protection des végétaux.
Carre, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Carteron, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Causi, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Cezard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Clave, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Clouin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Combe, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Constant, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Coquery, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Couillens, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Darpoux, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Dechambre, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Der Khatchadourian, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Dufoux, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Dumas, inspecteur de la protection des végétaux.
Durandeau, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Fenart, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Gaumet, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Imbaud, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Jussiaux, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Kuntz, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Lasnier-Lachaise, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Lavoine, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Le Bot, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Le Guelinel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Leroux, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Long, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Martin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Mauron, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Mercier, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Michet, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Michot, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Mottard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Neumand, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Parguey, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Parisot, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Pellegrin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Perrachon, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Perrier de La Bathie, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Peyrière, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Picard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Poupart, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Ranger, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Richard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Rolland, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Rufin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Saint-Martin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Sauger, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Siloret, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Telliez, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Uhlen, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Vandamme, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Vochelle, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

b) Intégration au grade d'ingénieur principal

MM.

Amiez, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Andribet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Angely, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Arnaud, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Berbey, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Boissée, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Bonastre, directeur d'établissement d'enseignement agricole
Bonnet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Boudol, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Boure, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Bres, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Cabarbaye, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Caillaud, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Caillon, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Charet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chemorin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Combe (Pierre), ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Courtant, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Coutière, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Couturier (Edouard), ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Couturier (Paul), ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Danguy, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Denizet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Deperraz, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Deschamps, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Desclaude, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Desjobert, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Douaire, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Espariat, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Etave, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Failly, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Faure, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Favin, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Ferran, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Fournier, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Gauthier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Gonde, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Gromas, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Houdayer, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Hudault, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Klein, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Laurans, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Lemeunier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Marchal, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Martinand, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Merle, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Monnier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles
Mouton, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Perrey, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Picheral, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Piel-Desruisseaux, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Pouzet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Progent, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Ravault, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Renaud, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Renoult, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Richard, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rollin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Rougerie, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Rovel, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Ruelle, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Sannac, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Schmitt, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Suteau, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Tabart, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Texier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Thimel, ingénieur principal, directeur adjont des services agricoles.
Trinquet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Valery, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Vasseur, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Vialle, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.

c) Intégration au grade d'ingénieur.

MM.

Anglade, ingénieur des services agricoles.
Argaillot, ingénieur des services agricoles.
Augros, ingénieur des services agricoles.
Auroy, professeur d'école d'agriculture.
Ayral, professeur d'école d'agriculture.
Bazile, ingénieur des services agricoles.
Bellet, ingénieur des services agricoles.
Beraud, ingénieur des services agricoles.
Bergeret, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bergeron, ingénieur des services agricoles.
Bertin, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Billeau, ingénieur des services agricoles.
Billot (Jacques), professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Blachere, ingénieur des services agricoles.
Bonhomme, ingénieur des services agricoles.
Bonneau, ingénieur des services agricoles.
Boscq (André), ingénieur des services agricoles.
Bourdel, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bozzoni, ingénieur des services agricoles.
Brenet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bres (Yvan), ingénieur des services agricoles.
Brown, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Pulie, ingénieur des services agricoles.
Caillard, ingénieur des services agricoles.
Campistron, ingénieur des services agricoles.
Carluy, ingénieur des services agricoles.
Cassagne, ingénieur des services agricoles.
Chantioux, ingénieur des services agricoles.
Chauvet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chesnel, ingénieur des services agricoles.
Chone, ingénieur des services agricoles.

Chotard, ingénieur des services agricoles.
Clement (Robert), ingénieur des services agricoles.
Cusson (Jacques), ingénieur des services agricoles.
Dejou, ingénieur des services agricoles.
Delcure, ingénieur des services agricoles.
Devouge, ingénieur des services agricoles.
Douillet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Dubosc, ingénieur des services agricoles.
Dubuffet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Ducuing, ingénieur des services agricoles.
Duflo, ingénieur des services agricoles.
Duguet, ingénieur des services agricoles.
Duthil, ingénieur des services agricoles.
Eloury, ingénieur des services agricoles.
Emery, ingénieur des services agricoles.
Esnault, ingénieur des services agricoles.
Fardet, ingénieur des services agricoles.
Feat, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Feige, ingénieur des services agricoles.
Fivel, ingénieur des services agricoles.
Fouquet, ingénieur des services agricoles.
Fournier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Frebling, ingénieur des services agricoles.
Galpy, ingénieur des services agricoles.
Gammel, ingénieur des services agricoles.
Garban, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Gaubert, ingénieur des services agricoles.
Gerhardt, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Godillot, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Gorria, ingénieur des services agricoles.
Gounelle, ingénieur des services agricoles.
Grangier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Granier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Grellet, ingénieur des services agricoles.
Guerin, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Guigues, ingénieur des services agricoles.
Habault, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Herbet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Herbiot, ingénieur des services agricoles.
Hugueny, ingénieur des services agricoles.
Husson, ingénieur des services agricoles.
Jean-Prost, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Johannet, ingénieur des services agricoles.
Laborde, ingénieur des services agricoles.
Laburthe, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
De Lagarde, ingénieur des services agricoles.
Lambert, ingénieur des services agricoles.
Lardy, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Latard, contrôleur de la protection des végétaux.
Lavigne, ingénieur des services agricoles.
Lechene, ingénieur des services agricoles.
Le Gloru, ingénieur des services agricoles.
Letellier, ingénieur des services agricoles.
Lidove, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Louvot, ingénieur des services agricoles.
Mallet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mariotti, ingénieur des services agricoles.
Marsolat, ingénieur des services agricoles.
Martin (Simon), ingénieur des services agricoles.
Martin (Yves), ingénieur des services agricoles.
Martinet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mauger, ingénieur des services agricoles.
Mechain, ingénieur des services agricoles.
Michardière, ingénieur des services agricoles.
Monteil, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mouchot, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Moucot, ingénieur des services agricoles.
Negre, ingénieur des services agricoles.
Pansiot, ingénieur des services agricoles.
Peltier, ingénieur des services agricoles.
Penancier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Perhut, ingénieur des services agricoles.
Peyrat, ingénieur des services agricoles.
Pigeon, ingénieur des services agricoles.
Pochet, contrôleur de la protection des végétaux.
Pointel, ingénieur des services agricoles.
Poirier, ingénieur des services agricoles.
Ragot, ingénieur des services agricoles.
Ramus, ingénieur des services agricoles.
Regaudie, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rembert, ingénieur des services agricoles.
Revol, ingénieur des services agricoles.
Richin, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Roger, ingénieur des services agricoles.
Rousset (Maurice), ingénieur des services agricoles.
Ruffie, ingénieur des services agricoles.
Saint-Martin (Daniel), ingénieur des services agricoles.
Salvat, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Sarthou-Moutengou, ingénieur des services agricoles.
Schoutteten, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Schultz, ingénieur des services agricoles.
Seillan, ingénieur des services agricoles.
Sermadieras, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Soulias, ingénieur des services agricoles.
Spindler, ingénieur des services agricoles.
Tachon, ingénieur des services agricoles.
Tavin, ingénieur des services agricoles.
Terral, ingénieur des services agricoles.
Thomas, ingénieur des services agricoles.
Thoraval, ingénieur des services agricoles.
Torqueau, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Tuyeras, ingénieur des services agricoles.
Vial, ingénieur des services agricoles.
Vincent (Victor), professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Viot, professeur d'établissement d'enseignement agricole.

2° *Non titulaires des diplômes susvisés.*

a) Intégration au grade d'ingénieur en chef.

MM.
Aufrere, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Ausset, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Bardet, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Basset, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Blanche, inspecteur de la protection des végétaux.
Blanck, inspecteur de la protection des végétaux.
Bonichon, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Bord, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Brunetteau, inspecteur de la protection des végétaux.
Chaquin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Cheval, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Cuisance, inspecteur de la protection des végétaux.
Deloustal, inspecteur de la protection des végétaux.
Dixmeras, inspecteur de la protection des végétaux.
Dussert, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Gay, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Gessat, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Goimard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Gory, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Guffroy, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Guillemot-Treffainguy, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Querel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Lasselain, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Lucas, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Mahout, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Martinval, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Matagrin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Olombel, inspecteur de la protection des végétaux.
Perrette, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Petit, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Pithioud, inspecteur de la protection des végétaux.
Poupard, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Raffin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Riedel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Roy, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Soulie, inspecteur de la protection des végétaux.
Vastine, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

b) Intégration au grade d'ingénieur principal

MM.
Abibon, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Beguin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Berville, contrôleur de la protection des végétaux.
Blache, contrôleur de la protection des végétaux.
Bonnal, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Bonniol, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Bousquet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chaulet, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Chaumeton, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Chollet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Cueille, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Delarue, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Enoch, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Fondeux, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Fox, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Giudici, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.

Grec, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Huger, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Lacotte, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Lapedagne, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Lefèvre, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Legros, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Mais, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Morel, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Moron, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Orlieb, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Pilandon, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Pradon, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Rabiniaux, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
De Ravel d'Esclapon, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Remy, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Renoir, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Roy, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Sclaries, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Souilijaert, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Tournebise, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
De Viguerie, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.

c) Intégration au grade d'ingénieur.

MM.
Aubry, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Barbotin, contrôleur de la protection des végétaux.
Benas, contrôleur de la protection des végétaux.
De Besse, ingénieur des services agricoles.
Biteau, ingénieur des services agricoles.
Bodilis, ingénieur des services agricoles.
Bosc (Georges), ingénieur des services agricoles.
Boulange, ingénieur des services agricoles.
Breme, contrôleur de la protection des végétaux.
Bry, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Calvas, ingénieur des services agricoles.
Chatenet, ingénieur des services agricoles.
Colombin, contrôleur de la protection des végétaux.
Connneau, contrôleur de la protection des végétaux.
Condat, ingénieur des services agricoles.
Courty, ingénieur des services agricoles.
Dane, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Debernard, ingénieur des services agricoles.
Delmail, ingénieur des services agricoles.
Duclercq, ingénieur des services agricoles.
Dupoux, ingénieur des services agricoles.
Dusserd (René), ingénieur des services agricoles.
Fournier (Jean), ingénieur des services agricoles.
Franck, ingénieur des services agricoles.
Gabarret, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Genestine, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Geoffrion, contrôleur de la protection des végétaux.
Gerber, ingénieur des services agricoles.
Goix, contrôleur de la protection des végétaux.
Harranger, contrôleur de la protection des végétaux.
Hazael-Massieux, ingénieur des services agricoles.
Hervieu, ingénieur des services agricoles.
Jaguenaud, contrôleur de la protection des végétaux.
Journel, contrôleur de la protection des végétaux.
Lansac, contrôleur de la protection des végétaux.
Laumonnier, ingénieur des services agricoles.
Louis, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Luginbuhl, ingénieur des services agricoles.
Maffert, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Milaire, contrôleur de la protection des végétaux.
Mosny, ingénieur des services agricoles.
Paraillous, ingénieur des services agricoles.
Pierre, ingénieur des services agricoles.
Portier, contrôleur de la protection des végétaux.
Prats, ingénieur des services agricoles.
Reisser, ingénieur des services agricoles.
Robin, ingénieur des services agricoles.
Rollet, ingénieur des services agricoles.
Roussel (Christian), contrôleur de la protection des végétaux.
Soulet, ingénieur des services agricoles.
Targe, contrôleur de la protection des végétaux.
Thiebault, ingénieur des services agricoles.
Thillou, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Trottmann, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Xueref, ingénieur des services agricoles.

B. — **Fonctionnaires en détachement et en disponibilité.**

1° *Titulaires du diplôme de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées ou du diplôme de la section supérieure d'application de l'enseignement agricole et des recherches agronomiques.*

a) Au grade d'ingénieur en chef.

Service détaché.

MM. Protin, Raynaud, Rouel, Valdebouze, ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles.

Disponibilité.

MM. Audidier, Gros, ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles.

b) Au grade d'ingénieur principal.

Service détaché.

MM. Barbier, Goriou, Riblerre (Roger), Thomassin, Wouters, ingénieurs principaux, directeurs adjoints des services agricoles.

c) Au grade d'ingénieur.

Service détaché.

MM.
Chevassus, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Delarbre, ingénieur des services agricoles.
Gagnebien, ingénieur des services agricoles.
Gueit, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Laforet, ingénieur des services agricoles.
Mairat, ingénieur des services agricoles.
Maroger, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Maurer, ingénieur des services agricoles.
Parisot, ingénieur des services agricoles.
Tournier, ingénieur des services agricoles.
Vincent (Charles), ingénieur des services agricoles.

2° *Non titulaires des diplômes susvisés.*

a) Intégration au grade d'ingénieur en chef.

Service détaché.

MM. Cournier, Mingasson, ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles.

Disponibilité.

M. Leroy, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

b) Intégration au grade d'ingénieur.

Service détaché.

MM. Bouteille, Deramond, Lagorce, Perrichon, Soubra, ingénieurs des services agricoles.

Art. 2. — Un arrêté ultérieur précisera les échelons d'intégration en conformité de l'article 15 du décret n° 51-502 du 4 mai 1951.

Art. 3. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

PAUL ANTHER.

Maintien, à titre personnel, dans leur ancien cadre, d'ingénieurs en chef des services agricoles et d'inspecteurs de la protection des végétaux.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 51-501 du 4 mai 1951 portant aménagement des effectifs et de l'organisation de certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'agriculture;

Vu le décret n° 51-502 du 4 mai 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des ingénieurs des services agricoles et des ingénieurs des travaux agricoles, et notamment son article 14;

Vu l'arrêté du 20 août 1951 portant intégration dans le corps des ingénieurs des services agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — Par application de l'article 14 (premier alinéa) du décret n° 51-502 du 4 mai 1951 susvisé, sont maintenus, à titre personnel, dans leur ancien cadre, les ingénieurs en chef des services agricoles et les inspecteurs de la protection des végétaux, ci-après désignés, non admis dans le nouveau corps des ingénieurs des services agricoles:

MM.
Cambonie, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Eberlin, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Ginet, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Hermite, inspecteur de la protection des végétaux.
Louis, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.
Luziau, inspecteur de la protection des végétaux.
Michel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles.

Art. 2. — Par application de l'article 14 (deuxième alinéa) du décret n° 51-502 du 4 mai 1951 susvisé, sont versés dans le corps des ingénieurs des travaux agricoles les fonctionnaires, ci-après désignés, non admis dans le nouveau corps des ingénieurs des services agricoles :

A. — *Fonctionnaires dans les cadres.*

MM.

Alleguede, contrôleur de la protection des végétaux.
Anais, ingénieur des services agricoles.
Archaimbault, ingénieur des services agricoles.
Augier, contrôleur de la protection des végétaux.
Aurivel, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bach, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Barba, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Baure, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Bayrou, ingénieur des services agricoles.
Beaud, ingénieur des services agricoles.
Beausoleil, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Beltrando, ingénieur des services agricoles.
Bernard, contrôleur de la protection des végétaux.
Bichet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Blanchard, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Blavignac, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Blondin, ingénieur des services agricoles.
Bock, ingénieur des services agricoles.
Bodin, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Bompard, ingénieur des services agricoles.
Bompuis, contrôleur de la protection des végétaux.
Bonnin, ingénieur des services agricoles.
Boucher, contrôleur de la protection des végétaux.
Bouron, contrôleur de la protection des végétaux.
Brand, ingénieur des services agricoles.
Brasse-Brossard, ingénieur des services agricoles.
Braun, ingénieur des services agricoles.
Brayard, ingénieur des services agricoles.
Bret (Paul), ingénieur des services agricoles.
Bretones, ingénieur des services agricoles.
Breval, ingénieur des services agricoles.
Brieulle, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Cabanat, ingénieur principal, directeur adjoint, des services agricoles.
Caillet, ingénieur des services agricoles.
Cauvin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Chabard, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chamard, ingénieur des services agricoles.
Chambrette, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Chapoy, ingénieur des services agricoles.
Chatelain, contrôleur de la protection des végétaux.
Chevallier, contrôleur de la protection des végétaux.
Chollet, ingénieur des services agricoles.
Cibien, ingénieur des services agricoles.
Colbrant, contrôleur de la protection des végétaux.
Colin, ingénieur des services agricoles.
Comte, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Corbiere, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Cordier, ingénieur des services agricoles.
Cormier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Cossec, ingénieur des services agricoles.
Courier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Courret, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Cubaynes, ingénieur des services agricoles.
Cuchet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Cusson, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Danguy (A.), ingénieur des services agricoles.
Danguy (R.), contrôleur de la protection des végétaux.
Dariac, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Delaporte, ingénieur des services agricoles.
Denux, ingénieur des services agricoles.
Diezinger, ingénieur des services agricoles.
Dussardier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Dutrut, ingénieur des services agricoles.
Dussel, contrôleur de la protection des végétaux.
Elouard, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Emonnot, contrôleur de la protection des végétaux.
Fabre, ingénieur des services agricoles.
Faivre, ingénieur des services agricoles.
Falcou, ingénieur des services agricoles.
Fargeix, contrôleur de la protection des végétaux.
Faron, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Fatoux, ingénieur des services agricoles.
Faure, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Favard, contrôleur de la protection des végétaux.
Fichepoil, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Flamant, contrôleur de la protection des végétaux.
Font, contrôleur de la protection des végétaux.
Gagnepain, contrôleur de la protection des végétaux.
Galle, ingénieur des services agricoles.
Galletti, ingénieur des services agricoles.
Galtier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Gandelin, ingénieur des services agricoles.
Gannat, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Garnier, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Garrau, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Genestine (Fr.), ingénieur des services agricoles.
Genly, contrôleur de la protection des végétaux.
Gerin, ingénieur des services agricoles.
Gervaux, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Goddard, ingénieur des services agricoles.
Godin, contrôleur de la protection des végétaux.
Gontard, ingénieur des services agricoles.
Gout, ingénieur des services agricoles.
Grignon, ingénieur des services agricoles.
Guérin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Guilhaumaud, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Guillermain, ingénieur des services agricoles.
Hattiger, ingénieur des services agricoles.
Henricy, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Huguet, ingénieur des services agricoles.
Imbert, contrôleur de la protection des végétaux.
Irrmann, ingénieur des services agricoles.
Jaffelin, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Jauffret, ingénieur des services agricoles.
Jdanov, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Jean-Claude, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Joly, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Jougla, ingénieur des services agricoles.
Jullien, ingénieur des services agricoles.
Khelifa-Laroussi, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Kittler, ingénieur des services agricoles.
Kuchly, contrôleur de la protection des végétaux.
Kuhn, ingénieur des services agricoles.
Lagaude (Henri), contrôleur de la protection des végétaux.
Lagaude (Victor), contrôleur de la protection des végétaux.
Lapray, ingénieur des services agricoles.
Lassagne, ingénieur des services agricoles.
Lavaur, contrôleur de la protection des végétaux.
Leclerc, contrôleur de la protection des végétaux.
Levasseur, ingénieur des services agricoles.
Lignac, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Lobit, ingénieur des services agricoles.
Lougarre, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Lubeth, contrôleur de la protection des végétaux.
Lucas, contrôleur de la protection des végétaux.
Ludet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Magniez, ingénieur des services agricoles.
Mahout, ingénieur des services agricoles.
Mallinjoud, contrôleur de la protection des végétaux.
Marcouly, ingénieur des services agricoles.
Margot, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Marion, ingénieur des services agricoles.
Maruejouls, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mestat, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Meuraud, ingénieur des services agricoles.
Meyer, ingénieur des services agricoles.
Miallet, ingénieur des services agricoles.
Molie, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Montet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mordret, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Mouilhaud, ingénieur des services agricoles.
Moulin, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Negrerie, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Nespoulous, contrôleur de la protection des végétaux.
Pailhous, ingénieur des services agricoles.
Pailhoux, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Paillie, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
De Peet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Pelissier, chef de culture des écoles nationales d'agriculture.
Pesseaud, ingénieur des services agricoles.
Peythieu, ingénieur des services agricoles.
Pignal, contrôleur de la protection des végétaux.
Pineau, contrôleur de la protection des végétaux.
Plenat, ingénieur des services agricoles.
Plenet, contrôleur de la protection des végétaux.
Poulain, ingénieur des services agricoles.
Pringot, ingénieur des services agricoles.
Quere, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Quet, ingénieur des services agricoles.
Raab, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rampal, ingénieur des services agricoles.
Regnier, professeur d'établissement d'enseignement agricole.

Ribière (M.), ingénieur des services agricoles.
Ribault, contrôleur de la protection des végétaux.
Riboteau, contrôleur de la protection des végétaux.
Richard, contrôleur de la protection des végétaux.
Riols, ingénieur des services agricoles.
Rivière (Jean), ingénieur des services agricoles.
Rivière (Noël), ingénieur des services agricoles.
Robert, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rodeau, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Rollandin, contrôleur de la protection des végétaux.
Roussard, ingénieur des services agricoles.
Roux Dufort, ingénieur des services agricoles.
Salles, ingénieur des services agricoles.
Salva, ingénieur des services agricoles.
Scavino, ingénieur des services agricoles.
Schaeffer, ingénieur des services agricoles.
Schwartz, ingénieur des services agricoles.
Solignac, ingénieur des services agricoles.
Soula, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Tardivo, ingénieur des services agricoles.
Tassin, ingénieur des services agricoles.
Thoumazeau, ingénieur des services agricoles.
Tochon, ingénieur des services agricoles.
Toiron, ingénieur des services agricoles.
Troadec, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Tronchet, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Trouillon, contrôleur de la protection des végétaux.
Vaillant, contrôleur de la protection des végétaux.
Variet, contrôleur de la protection des végétaux.
de Védrines, ingénieur des services agricoles.
Vercier, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Vergnet, ingénieur des services agricoles.
Vinet, ingénieur des services agricoles.
Vital, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Vuatrin, ingénieur des services agricoles.
Wery, ingénieur des services agricoles.
Yesou, ingénieur des services agricoles.
Yvon, directeur d'établissement d'enseignement agricole.

B. — *Fonctionnaires en détachement.*

MM.
Clement (Raymond), contrôleur de la protection des végétaux.
Guieu, ingénieur des services agricoles.
Lobstein, contrôleur de la protection des végétaux.
Morisset, directeur d'établissement d'enseignement agricole.

C. — *Fonctionnaires en disponibilité.*

MM.
Gardet, directeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mar . ais, professeur d'établissement d'enseignement agricole.
Mengue, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.
Nerdeux, ingénieur des services agricoles.
Nicot, ingénieur des services agricoles.

Art. 3. — Un arrêté ultérieur fixera les grades et échelons des fonctionnaires versés dans le corps des ingénieurs des travaux agricoles, en conformité de l'article 26 du décret n° 51-502 du 4 mai 1951.

Art. 4. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

PAUL ANTIER.

Eaux et forêts.

Par arrêtés en date des 10, 16 juillet et 7 août 1951, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, aux dates ci-après:

1er octobre 1951, M. Sigismeau (Antoine), chef de district des eaux et forêts à Saint-Philippe (Réunion), maison forestière de Saint-Philippe.

Les agents techniques des eaux et forêts dont les noms suivent:

1er novembre 1951, M. Ursch (Albert), à Weitbruch (Bas-Rhin), maison forestière de Weitbruch.

1er novembre 1951, M. Thil (Emile), à Faulquemont (Moselle).

15 septembre 1951, M. Merigaud (Jean), à Charras (Charente), maison forestière de Charras.

29 septembre 1951, M. Carrere (Elie), à Bonnefont (Hautes-Pyrénées).

29 septembre 1951, M. Lort (Ambroise), à Barèges-Nord (Hautes-Pyrénées).

1er octobre 1951, M. Blanchard (François), à Oyrières (Hautes-Pyrénées).

1er octobre 1951, M. Marchand (Marie), à Vaire-le-Grand (Doubs).

Par arrêté en date du 7 août 1951, ont été rapportées les dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1951 portant admission à la retraite, à compter du 26 août 1951, de M. Valette (Camille), agent technique des eaux et forêts à Pouzilhac (Gard).

Par arrêté en date du 1er août 1951, l'arrêté ministériel du 10 février 1951, additif à l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950, est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation, en cette qualité de M. Six (Georges-Charles), à Marcq-en-Barœul (Nord), place du Général-Leclerc, nommé à Fos (Haute-Garonne), triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Bagnères-de-Luchon, non acceptant.

Par arrêté en date du 6 août 1951, M. Janus (Alfred), à Haguenau (Bas-Rhin), titulaire du certificat d'aptitude forestière, est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à compter du 26 juillet 1951 et affecté à Largitzen (Haut-Rhin), triage n° 146, inspection des eaux et forêts de Mulhouse.

La nomination de M. Janus ne sera acquise et son installation dans ses fonctions ne pourra intervenir que s'il apporte la preuve qu'il jouit de ses droits civiques et s'il est de bonne moralité, s'il se trouve en position régulière en regard des lois sur le recrutement de l'armée, s'il remplit les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction (apte au service actif et pénible) et s'il est reconnu soit indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse et nerveuse ou définitivement guéri.

M. Janus ne bénéficiera de son traitement qu'à compter de la date effective de son installation sans toutefois qu'il puisse y avoir cumul avec un autre traitement ou avec une solde militaire.

La titularisation de M. Janus est subordonnée à son installation dans ses fonctions.

Par arrêté en date du 6 août 1951:

L'arrêté ministériel du 19 mai 1951 est rapporté en ce qui concerne la promotion au grade de chef de district des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de:

MM. Bacher (Willy), à Wasselonne (Bas-Rhin);
Beyssier (Louis), à Dourbies (Gard);
Daly (Jean), à Evisa (Corse), maison forestière d'Aitone;
Greder (Paul), à Galéria (Corse);
Pourchet (Théophile), à Notre-Dame-de-Briançon (Savoie);
Visage (Robert), à Salenzara (Corse),

non acceptants.

M. Bacher (Willy) est maintenu en qualité d'agent technique des eaux et forêts au Howald (Bas-Rhin), maison forestière de Melkereifelsen, triage n° 175, inspection des eaux et forêts d'Obernai.

M. Beyssier (Louis) est maintenu en qualité d'agent technique des eaux et forêts à Chadenet (Lozère), maison forestière de la Louvière, triage n° 75, inspection des eaux et forêts de Mende-Ouest.

M. Daly (Jean) est maintenu en qualité d'agent technique des eaux et forêts à Saugues (Haute-Loire), triage n° 31, inspection des eaux et forêts du Puy.

M. Greder (Paul) est maintenu en qualité d'agent technique des eaux et forêts à Linthal (Haut-Rhin), maison forestière de Schmelzrunz, triage n° 76, inspection des eaux et forêts de Guebwiller.

M. Pourchet (Théophile) est maintenu en qualité d'agent technique des eaux et forêts à Vaux-et-Chantegrue (Doubs), triage n° 131, inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Visage (Robert) est maintenu en qualité d'agent technique des eaux et forêts à Sainte-Gauburge (Orne), maison forestière de Francheville, triage n° 10, inspection des eaux et forêts d'Alençon.

Par arrêté en date du 7 août 1951, l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 (additif du 25 avril 1951), est modifié en ce qui concerne l'affectation de M. Florenty.

M. Florenty (Marcel) est affecté à Rieumes (Haute-Garonne), triage n° 95, inspection des eaux et forêts d'Auch.

Par arrêté en date du 7 août 1951, l'arrêté ministériel du 19 mai 1951 est rapporté en ce qui concerne la promotion au grade de chef de district des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Camatte (Justin), à la Motte-du-Caire (Basses-Alpes), maison forestière de Beauséjour, non acceptant.

M. Camatte (Justin) est maintenu en qualité d'agent technique des eaux et forêts, à Auriol (Bouches-du-Rhône, triage n° 51, inspection des eaux et forêts d'Aix-en-Provence.

Par arrêté en date du 10 août 1951, est acceptée sur sa demande à compter du 15 août 1951, la démission de M. Mordelet (Paul) agent technique des eaux et forêts à Touët-sur-Var (Alpes-Maritimes), triage n° 45, de l'inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

Par arrêté en date du 10 août 1951, l'arrêté ministériel du 10 avril 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Bregler (Albert-Antoine-Michel), à Roppeviller (Moselle), 10, rue Principale, nommé à Mars-la-Tour (Meurthe-et-Moselle), triage n° 22, inspection des eaux et forêts de Briey, non acceptant.

Par arrêté ministériel du 10 août 1951, l'arrêté ministériel du 15 février 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Pepermans (Lucien-Désiré), à Langrune-sur-Mer (Calvados), nommé à Saint-Martin-Vésubie (Madoné) (Alpes-Maritimes), triage n° 11, inspection des eaux et forêts de Nice-Est, non acceptant.

Par arrêté en date du 10 août 1951, M. Vallot (Jules), agent technique des eaux et forêts, en congé de longue durée, est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts à compter du 13 juin 1951 et affecté, avec ses grade et échelon actuels, au poste d'Ainvelle (Haute-Saône), triage n° 127, inspection des eaux et forêts de Luxeuil (Haute-Saône).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1950 : page 9334, 2e colonne, 75e ligne, entre : « Aure (Ary), à Chaloupe-Saint-Leu (Réunion) », et « Fontaine (Dieudonné), à Rivière-des-Pluies (Réunion) », mettre : « Favre (Camille), à Lalleyriat (Ain) ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Cabinet du ministre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale :

Directeur du cabinet.

M. Jacques Doublet, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Conseillers techniques.

M. François Watine, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat.

M. Maurice Neuville.

Chef adjoint du cabinet.

M. Jean Rochet, administrateur civil au ministère de l'intérieur.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Marie-Thérèse Tarkoy-Pezet, diplômée d'études supérieures de droit.

Chargé de mission.

M. Guy Boutier, inspecteur du travail.

Attachés de cabinet.

Mlle Joanine Roy, journaliste.

M. Jean Lemoux.

M. Georges Mercier, agent contractuel au ministère du travail et de la sécurité sociale.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet le 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

PAUL BACON.

Délégation de signature.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 23 août 1951 portant nomination de membres du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jacques Doublet, directeur du cabinet, pour signer au nom du ministre du travail et de la sécurité sociale tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

PAUL BACON.

Décret du 23 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 23 août 1951 portant nomination de membres du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Décrète :

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Doublet, directeur du cabinet, M. François Watine, conseiller technique, est autorisé à signer au nom du ministre du travail et de la sécurité sociale tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Doublet et de M. François Watine, M. Maurice Neuville, conseiller technique, est autorisé à signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions concernant la direction générale de la sécurité sociale, à l'exclusion des décrets.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

Désignation d'une banque pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 92 du décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 modifié, portant règlement d'administration publique, pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 46-2958 du 31 décembre 1946 portant modification du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 en ce qui concerne l'encaissement des cotisations de sécurité sociale,

Arrêtent :

Art. 1er. — La Banque franco-chinoise, 74, rue Saint-Lazare, à Paris (9e), est agréée pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Pour le ministre et par délégation :

Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,

JACQUES DOUBLET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur adjoint du cabinet,

YVES MALÉCOT.

Délégations de signature.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 31 décembre 1946 nommant Mme Girard (Fernande) directeur de l'administration générale et du personnel;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1947 fixant les attributions des directions de l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à Mme Girard (Fernande), directeur de l'administration générale et du personnel, à l'effet de signer, à l'exclusion des décrets:

1° Tous actes, arrêtés, décisions, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, toutes pièces comptables concernant le budget du ministère du travail et de la sécurité sociale, ainsi que tous ordres de recette et titres exécutoires émis par application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

2° Toutes conventions passées soit avec la Société nationale des chemins de fer français, soit avec des entreprises de transports, pour le transport des travailleurs déplacés ou appartenant à des formations de main-d'œuvre;

3° Tous baux et actes de résiliation de baux passés pour les besoins des services du ministère du travail et de la sécurité sociale;

4° Toutes décisions entérinant les procès-verbaux de perte d'effets et de matériel et permettant décharge régulière des comptabilités matières des magasins

5° Toutes commandes et tous marchés de fournitures et de travaux ne dépassant pas 5 millions de francs, passés pour la satisfaction des besoins en effets et en matériel et pour l'installation des services du ministère du travail, y compris les formations de main-d'œuvre et des travailleurs déplacés.

Fait à Paris, le 17 août 1951.

PAUL BACON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 31 décembre 1946 nommant Mme Girard (Fernande) directeur de l'administration générale et du personnel;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 28 octobre 1947 fixant les attributions des directions de l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 17 août 1951 portant délégation de signature à Mme Girard (Fernande), directeur de l'administration générale et du personnel,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Ferrier (Marcel), sous-directeur, et à Mme Datain, administrateur civil de 1re classe à la direction de l'administration générale et du personnel, à l'effet de signer toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, toutes pièces comptables concernant le budget du ministère du travail et de la sécurité sociale.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ferrier et de Mme Dajain, M. Bader et M. Bourgeois, administrateurs civils, sont autorisés à signer les ordonnances ou pièces énumérées à l'article 1er.

Fait à Paris, le 17 août 1951.

PAUL BACON.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 août 1951, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Société de secours mutuels chirurgical de Plougoulm, n° 29-231, au bourg de Plougoulm, café débit veuve Olivier.

Société de secours mutuel chirurgical de Lampaul-Guimiliau, n° 29-232, à Lampaul-Guimiliau, mairie de Lampaul-Guimiliau.

Société de secours mutuels chirurgical de Taulé, n° 29-233 à Taulé, mairie de Taulé.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 août 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Saint-Éloi, n° 59-227, à Frelinghien (Nord), avec la société mutualiste dite La Famille, n° 59-1496, à Roubaix.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 août 1951, a été approuvée la fusion de l'Union de sociétés mutualistes dite Union des sociétés mutualistes interdépartementales des fonctionnaires et agents des préfectures et sous-préfectures de France, n° 75-4397, à Paris, avec la société mutualiste dite Mutuelle générale des préfectures, n° 75-4446, à Paris.

Autorisation à une caisse de retraites de fonctionner.

Par arrêté du 20 août 1951, la caisse de retraites du personnel sédentaire de la Compagnie des messageries maritimes, 12, boulevard de la Madeleine, Paris (9e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Modification à l'arrêté du 21 février 1948 qui a fixé le montant de la cotisation à verser, au titre des assurances sociales, pour les salariés bénéficiaires des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juin 1951: page 6827, 2e colonne, article 1er, 5e ligne, supprimer: « (La suite sans changement.) ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 22 août 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret en date du 22 août 1951 pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 3 juillet 1951, portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade de commandeur.

M. Reallon (Léon-Maurice), gouverneur général honoraire de la France d'outre-mer, avocat défenseur à Tananarive (Madagascar). Officier du 28 juillet 1933.

Décret du 22 août 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil et exceptionnel.

Par décret en date du 22 août 1951 pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 3 juillet 1951, portant que les promotions faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil et exceptionnel:

Au grade d'officier.

MM.

Herve (Robert-Fernand), négociant, exportateur importateur à Papeete (Tahiti). Chevalier du 21 novembre 1944. Titres exceptionnels.

Sicaud (Pierre-René), administrateur de 1re classe de la France d'outre-mer, chef des missions aux îles Australes. Chevalier du 20 janvier 1945 (à titre militaire). Titres exceptionnels.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Approbation d'un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre de l'intérieur en date du 28 juillet 1951, a été approuvé le modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement de Caen (Calvados) dans les formes où il a été soumis à l'enquête, sous réserve de certaines modifications apportées au plan. Cette approbation vaut déclaration d'utilité publique.

Remise de débet.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 2 août 1951, il est accordé à M. Monnier (Louis), demeurant, 342, boulevard de Beauvillé, à Amiens, ex-démineur affecté près l'ex-représentation départementale du déminage de la Somme, la remise gracieuse de 12.116 F sur celle de 24231 F représentant la dette qu'il a contractée envers l'Etat pour avoir indûment perçu des indemnités journalières du 4 août au 5 octobre 1948, à la suite de l'accident du travail dont il a été victime le 31 janvier 1946.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 22 août 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS RÉSISTANTS A TITRE CIVIL
Loi n° 48-1251 du 6 août 1948 (art. 9).

Par décret en date du 22 août 1951, pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 9 juillet 1951 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois et décrets en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Arrighi (Paul), déporté résistant, Paris.

Décret du 22 août 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 août 1951, pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 août 1951 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois et décrets en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. le docteur Meurisse (Henri-Emile-Albert), médecin du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. Officier du 10 février 1930.

Décret du 22 août 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 août 1951, pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 9 juillet 1951 portant que les promotions comprises au présent décret sont faites en conformité des lois et décrets en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Debacq (Maurice-Albert-Octave), président de la fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France, Paris. Officier du 19 janvier 1938.

Garnier (Charles-Marcel), vice-président à la commission consultative médicale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. Officier du 30 décembre 1931.

Décret du 22 août 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 août 1951, pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 19 décembre 1950 portant que la promotion faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Braun (Maurice), délégué de la France combattante aux commissions du ministère des anciens combattants. Chevalier du 16 avril 1946. Titres exceptionnels.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les décrets des 28 juillet 1948 et 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la santé publique et de la population:

Chef de cabinet.

M. Jean-Marie Galle.

Chef adjoint du cabinet.

M. Georges Mazurelle.

Conseillers techniques.

MM. Henri Pequignot et Robert Colin.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 août 1951.

PAUL RIBEYRE.

Délégation de signature.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 16 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre,

Arrête:

Article unique. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Jean-Marie Galle, chef du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets intéressant le département de la santé publique et de la population.

Fait à Paris, le 16 août 1951.

PAUL RIBEYRE.

Décret du 16 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 16 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre,

Décrète:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. le docteur Henri Pequignot, conseiller technique, pour les questions concernant la santé publique, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 16 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Décret du 16 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 16 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre,

Décrète:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. Robert Colin, conseiller technique, pour les questions concernant la population et l'entr'aide, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 16 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Cabinet du ministre.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés, à compter du 11 août 1951, au cabinet du ministre de la marine marchande:

Directeur du cabinet.

M. Jean Boucoiran, agrégé de l'Université.

Chef de cabinet.

M. Claude Leclercq, ingénieur des industries navales (cadre de réserve), ancien élève de l'école polytechnique.

Chef adjoint de cabinet.

M. Yves Roberge.

Attachés.

M. Robert Moussay (presse).

M. Paul Fort (Assemblée nationale).

M. Raymond Mouly (Conseil de la République).

Conseiller technique.

M. Georges Le Hénaff, commissaire de la marine marchande.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

ANDRÉ MORICE

Délégations de signature.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 20 août 1951, portant nomination du directeur du cabinet du ministre de la marine marchande,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Boucoiran, directeur de cabinet, à l'effet de signer, en l'absence du ministre de la marine marchande, tous actes, arrêtés ou décisions relevant de sa compétence, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 11 août 1951.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

ANDRÉ MORICE.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret n° 47-235 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 11 février 1949 fixant les limites dans lesquelles les directeurs de l'administration centrale de la marine marchande reçoivent délégation de signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans les limites de leurs attributions, fixées par l'arrêté du 11 février 1949, délégation de signature est donnée à:

MM. Desforges (Daniel), directeur des affaires économiques et du matériel naval.

Roubinet (Maurice), directeur de l'établissement national des invalides de la marine.

Roullier (Jean), directeur de l'administration générale et des gens de mer.

Terrin (Marius), directeur des pêches maritimes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 11 août 1951.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

ANDRÉ MORICE.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. René Courau, secrétaire général de la marine marchande, à l'effet de signer, au nom du ministre de la marine marchande, tous les actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, des arrêtés réglementaires et des arrêtés interministériels allouant des indemnités.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature:

1° Des ordonnances de payement, de virement et de délégation, des avis d'ordonnancement, des ordres de recettes, des arrêtés de débet et des états exécutoires prévus par la loi du 13 avril 1898;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 11 août 1951.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

ANDRÉ MORICE.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Roullier, directeur de l'administration générale et des gens de mer au ministère de la marine marchande, a la délégation permanente du ministre de la marine marchande pour la signature des ordonnances de payement, de virement et de délégation, ainsi que pour les arrêtés de débet et les états exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — M. Ricaume, administrateur civil de 1re classe au ministère de la marine marchande, a la délégation permanente du ministre de la marine marchande pour la signature des ordonnances de payement, de virement et de délégation, ainsi que pour les arrêtés de débet et les états exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 11 août 1951.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

ANDRÉ MORICE.

Liste des candidats admis à se présenter aux épreuves écrites du concours d'accès au corps des administrateurs de l'inscription maritime (4 septembre 1951).

Sont admis à se présenter aux épreuves écrites du concours d'accès au corps des administrateurs de l'inscription maritime (4 septembre 1951):

CENTRE DE PARIS

Candidats première catégorie.

MM. Beliard, Gallon, Pélerin.

Candidats deuxième catégorie.

MM. Deshons, Diverres, Duval, Froment, Gorget, Jalierat, Miquel, Orfila, Pennec, Petit.

Ces candidatures ne sont admises que sous réserve de la production des extraits n° 2 des casiers judiciaires.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 17 août 1951, a été réintégrée à compter du 16 août 1951: Mme Marcadier, contrôleur principal précédemment en disponibilité.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 17 août 1951:

A été nommé chef de centre radiotélégraphique hors classe, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du ministère des affaires étrangères pour le service de l'office des postes, télégraphes et téléphones du Maroc:

M. Dulin, inspecteur principal des installations électromécaniques.

A été muté à Paris-99: M. Moreau, receveur de 2e classe à Trouville-sur-Mer.

A été réintégré et chargé avec son grade et son traitement actuels, sans frais de mission, à compter du 16 septembre 1951, des fonctions de chef de centre hors classe à Chalon-sur-Saône, télégraphe et téléphone; M. Montavid, chef de section principal, précédemment détaché au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946 auprès du ministère des affaires étrangères pour le service des affaires allemandes et autrichiennes.

A été mise à la disposition du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 août 1951 pour servir en Afrique équatoriale française; Mme Guérin, agent d'exploitation à Paris-Chèques.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du vendredi 24 août 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution (n° 132) de M. Raphaël Babet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à fixer le prix du sucre de canne en même temps que celui de la betterave et d'accorder aux sucres de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique le bénéfice d'une participation de la caisse nationale de péréquation des transports maritimes des sucres ou une subvention budgétaire. (N° 690. — M. Ould Cadi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de loi de M. Moisan (n° 191) prorogeant certaines dispositions relatives aux jardins ouvriers. (N° 549. — M. Duquesne, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Territoire du Cameroun (collège des citoyens de statut personnel, 2e circonscription) (M. Loustaunau-Lacau, rapporteur).

Territoire des Comores (collège unique) (M. Jean-Michel Flandin, rapporteur).

Territoire de la Côte d'Ivoire (collège unique) (M. Charret-Tomasi, rapporteur).

4. — Suite de la discussion du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Saône (M. Pagain, rapporteur).

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi (n° 755) et de la lettre rectificative (n° 798) au projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (éducation nationale). (N° 825. — M. Simonnet, rapporteur.)

2. — Suite des vérifications de pouvoirs inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 24 août 1951.

N° 193 (1). — Proposition de résolution de M. Jean Cayeux tendant à inviter le Gouvernement à organiser, en 1951, des cérémonies pour célébrer le centième anniversaire de la naissance du maréchal Foch (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 200. — Proposition de loi de M. Gilbert Cartier tendant à créer un fonds national d'amortissement pour les charges d'adductions d'eaux (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 413. — Proposition de loi de M. Fouyet étendant le bénéfice de la loi du 20 février 1931 aux commis et agents techniques de la marine retraités entre le 1er avril 1923 et le 22 février 1931, période revisée par ladite loi (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 489. — Proposition de résolution de M. Schaff tendant à inviter le Gouvernement à rendre définitive l'existence du service des comptes chèques dans les caisses d'épargne des départements du Rhin et de la Moselle et à prévoir l'extension de ce service aux caisses d'épargne des autres départements français (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 514. — Proposition de loi de M. Delbez tendant à compléter l'article 79 du code du vin (renvoyée à la commission des boissons).

N° 518. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à modifier la loi du 9 avril 1947 sur le fonctionnement des tribunaux paritaires de baux ruraux (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 512. — Proposition de résolution de M. Lalle tendant à inviter le Gouvernement à tenir compte des besoins de l'agriculture dans l'organisation des périodes d'entraînement militaires des réservistes (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 546. — Proposition de résolution de M. Jean Cayeux tendant à inviter le Gouvernement à instaurer les mesures indispensables pour permettre aux bailleurs de locaux occupés par des locataires économiquement faibles d'être indemnisés des réductions de loyers qu'ils ont consenties en application de la loi du 1er septembre 1948 (renvoyée à la commission de la justice).

N° 558. — Proposition de résolution de M. Signor tendant à inviter le Gouvernement à appliquer d'une façon plus libérale les dispositions de l'arrêté du 10 février 1951 relatif à la monte publique des lauréaux (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 559. — Proposition de résolution de M. Signor tendant à inviter le Gouvernement à inscrire un crédit de 500 millions au budget de 1952 (services civils, agriculture) en vue d'améliorer les conditions de lutte contre les épizooties et de réduire la participation des éleveurs aux frais entraînés par les mesures prophylactiques (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 562. — Proposition de résolution de M. de Saivre tendant à inviter le Gouvernement à surseoir à l'appel des réservistes agricoles en Afrique du Nord jusqu'au 1er novembre 1951 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 564. — Proposition de loi de M. Mutter tendant à modifier la loi n° 51-673 du 24 mai 1951 relative à la répartition de l'indemnité globale forfaitaire accordée par l'Etat polonais aux ressortissants français touchés par la loi polonaise du 3 janvier 1946 sur les nationalisations (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 566. — Proposition de loi de M. Mouton tendant à relever à 48,000 F le montant maximum des retraites mutualistes dont bénéficient les anciens combattants et les ayants cause des combattants morts pour la France, par la modification de l'article 174 de la loi n° 46-2151 du 7 octobre 1946 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 577. — Proposition de loi de M. Marcel Noël tendant à étendre aux lignes de transport routier les réductions de tarif accordées à certaines catégories de voyageurs sur les réseaux ferroviaires (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 629. — Proposition de loi de M. Joseph-André Hugues tendant à l'allégement et à la simplification du régime fiscal des successions et des donations (renvoyée à la commission des finances).

N° 631. — Rapport fait au nom de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre par M. Triboulet, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, dans sa première législature tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires.

N° 645. — Proposition de loi de M. Lemaire tendant à la réorganisation administrative, technique et financière de la Société nationale des chemins de fer français et à l'établissement des fondements d'une saine coordination entre les transports ferroviaires et routiers (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 711. — Proposition de loi de M. Jean Durand, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2436 du 18 octobre 1945 relative à la fixation des prix des tabacs indigènes (renvoyée à la commission des finances).

N° 718. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel, transmise par M. le président du Conseil de la République, portant extension à toutes les condamnations civiles et commerciales de la disposition du décret-loi du 17 juin 1938 relative au recouvrement des droits d'enregistrement (renvoyée à la commission de la justice).

N° 720. — Proposition de loi de M. Héline, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à étendre à tous les fonctionnaires de l'Etat le bénéfice des dispositions prévues à l'article 37 de la loi du 26 décembre 1908, relatif à la retraite des fonctionnaires de l'enseignement public (renvoyée à la commission des pensions).

N° 721. — Proposition de loi de M. Debû-Bridel, transmise par M. le président du Conseil de la République, portant modification de la loi du 22 juillet 1867, articles 6 et 9 (modification du taux d'échelonnement et de la durée de la contrainte par corps) (renvoyée à la commission de la justice).

N° 722. — Proposition de loi de M. Boisrond, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à promouvoir certains aménagements au bénéfice des retraites mutualistes servies par les caisses autonomes d'anciens combattants (renvoyée à la commission des finances).

N° 723. — Proposition de loi de M. Armengaud, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à aménager les rapports commerciaux entre Electricité de France et les producteurs d'énergie électrique exclus de la nationalisation (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 725. — Proposition de loi de M. Armengaud, transmise par M. le président du Conseil de la République, instituant des licences obligatoires d'exploitation des brevets d'invention (renvoyée à la commission de la justice).

N° 726. — Proposition de loi de M. Mamadou M'Bodje, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à établir une concordance universitaire entre les diplômes délivrés par les grandes écoles du gouvernement général de l'Afrique occidentale française et les diplômes délivrés dans la métropole (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 797 (1) (2). — Lettre rectificative au projet de loi collectif d'ordonnancement portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1950; 2° ratification de décrets (renvoyée à la commission des finances).

N° 798. — Lettre rectificative au projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale) (renvoyée à la commission des finances).

N° 799. — Rapport fait au nom de la commission de la justice par M. Minjoz tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute procédure d'expulsion pour cause de non-payement à l'encontre des locataires qui, bénéficiaires de l'allocation compensatrice des augmentations de loyers, ne l'ont pas encore perçue.

N° 825. — Rapport fait au nom de la commission des finances, par M. Simonnet, sur le projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale).

N° 833. — Proposition de loi de M. Bendjelloul tendant à rendre applicables aux départements algériens toutes les dispositions prises dans la métropole en faveur de l'enseignement libre et privé (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 834. — Proposition de résolution de M. Desgranges tendant à inviter le Gouvernement à faciliter l'importation des filés de coton par l'abolition des droits de douane sur ces produits (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 835. — Proposition de loi de M. Abdelkader Cadi tendant à établir la parité, en sein des conseils généraux des départements algériens, entre la représentation du premier collège et celle du deuxième collège (renvoyée à la commission de l'intérieur).

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 23 août 1951.

Vérification des pouvoirs.

I. — Dans sa première séance du jeudi 23 août 1951, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de MM. Dicko (Amadoun), Soudan; Liurette, Guinée; Mamadou Konalé, Soudan; Mamba Sano, Guinée; Silvandre, Soudan; Sissoko (Fily-Dabo), Soudan; Yacine (Diallo), Guinée.

II. — Dans sa deuxième séance du jeudi 23 août 1951, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de MM. Dorey, territoire de Belfort; Hakiki, Oran; Mekki, Oran; Ould Cadi, Oran; Sshmittlein, territoire de Belfort.

Invalidation d'un député.

Dans sa deuxième séance du jeudi 23 août 1951, l'Assemblée nationale a invalidé l'élection de M. Félix-Tchicaya, député du Moyen-Congo.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE AFRICAIN
(2 membres au lieu de 3.)

Supprimer le nom de M. Félix-Tchicaya.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Bergasse, Billiemaz, Catroux, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Desson, Guitton (Joseph) (Vendée), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Le Roy Ladurie, Maurice-Bokanowski (Michel), Plantevin, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard (André) (Indre-et-Loire), Vals (Francis).

Excusés. — MM. Catrice, Ramonet.

Commission des boissons.

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Baurens, Cavelier, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Fabre, Fouques-Duparc, Gau, Gourdon, Guille, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Laplace, Le Cozannet, Monin, Paternot, Quinson (Antoine) (Seine), Rey, Seynat, Souques, Sourbet, Thibault, Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil.

Excusés. — MM. Benoit (Alcide) (Marne), Lalle.

Suppléants. — MM. Bergasse (de M. Nocher), Deliaune (de M. Liquard).

Commission des finances.

1re séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Boisdé, Burlot, Cornigion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Diethelm, Estradère, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Gozard (Gilles), Jacquet (Marc), Jean-Moreau, Jules-Julien, Guy Lachambre, Lacoste, Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Mazier, Mendès-France, Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud, Vallon (Louis).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Jarrosson, Cadi Abdelkader, Triboulet, de Tinguy du Pouët, Midol, de Moustier, Sauvajon.

Suppléants. — M. Cogniot (de M. Jacques Duclos), Mme Francine Lefebvre (de M. Joannès Dupraz).

2e séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Boisdé, Burlot, Cornigion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Diethelm, Estradère, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Gozard (Gilles), Jacquet (Marc) Jean-Moreau Jules-Julien, Guy Lachambre, Lecourt, Leenhardt (Francis), Mazier, Mendès-France, Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud, Vallon (Louis).

Assistaient en outre à la séance. — MM. de Léotard, Babet, Diallo (Yacine), Sibué, Mlle Dienesch, M. Michaud.

Suppléants. — MM. Cogniot (de M. Jacques Duclos), Gourdon (de M. Lacoste), Pierrard (de M. Lamps), de Tinguy du Pouët (de M. Dupraz), Mlle Marzin (de M. Gosnat).

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Bouvier O'Cottereau, Chabenat, Coutant (Robert), Deixonne, Desgranges, Deshers, Elain, Furaud, Goudoux, Lacombe, Mme Laissac, MM. Mailhé, Mallez, Manceau (Bernard), Mancey (André) (Pas-de-Calais), Martel (Henri) (Nord), Muller, Peytel, Roucaute (Gabriel), Salliard du Rivault, Sion, Titeux, Valabrègue, Védrines.

Suppléants. — M. Camphin (de Mme Duvernois), Mme Prin (de Mme Guérin).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Brault, Damette, Dassault (Marcel), Florand, Fouyet, Garet (Pierre), Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Le Roy-Ladurie, Levindrey, Midol, Nisse, Notebart, Prache, Prot, Rousselot, Sibué, Thiriet, Triboulet, Wolff.

Excusé. — M. Halbout.

Suppléant. — M. Goudoux (de M. Pierrard).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Apithy, Aubame, Bechir Sow, Cermolacce, Douala, Dronne, Duveau, Fourcade (Jacques), Guissou (Henri), Hénault, Juglas, Liurette, Magendie (Edmond), Malbrant, Molinatti, Savary, Senghor, Silvandre, Yacine (Diallo).

Suppléants. — MM. Desson (de M. Defferre), Doutrellot (de M. Coffin), Fareaud (de M. Ninine), Frédéric-Dupont (de M. Max Brusset), Mallez (de M. Sanogo Sekou), Tirolien (de M. July).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Crouzier, Delmotte, Flandin (Jean-Michel), Grousseaud, Mallez, Mazuez (Pierre-Fernand), Montgolfier (de), Yacine (Diallo).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le vendredi 24 août 1951, à onze heures (local de la commission n° 232):

Demande de discussion d'urgence pour la proposition de loi (n° 684) de M. Loustau tendant à instituer une cotisation progressive sur la valeur des blés commercialisés, à supprimer un certain nombre de taxes grevant le prix du pain et à fixer le mode de calcul du prix des fermages basés sur le prix du blé.

La commission de l'éducation nationale se réunira le vendredi 24 août 1951, à dix heures (local de la commission n° 262):

Examen de l'avis sur le projet de loi (n° 755) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale).

La commission des finances se réunira le vendredi 24 août 1951, à neuf heures trente (local de la commission des finances):

I. — Proposition de loi (n° 760) de M. Charles Barangé et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un compte spécial du Trésor: audition de M. René Pleven, président du conseil; examen en seconde lecture. — M. Simonnet, rapporteur.

II. — Avis (n° 763) transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Asesmblée nationale (au cours de la précédente législature) portant prorogation de l'homologation d'une cotisation professionnelle. — M. Marcel David, rapporteur.

La commission de l'intérieur se réunira le vendredi 24 août 1951, à dix-sept heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination du rapporteur pour le refus d'homologation (n° 754) de la décision de l'Assemblée algérienne relative à la parité de traitement entre les fonctionnaires algériens et métropolitains.

II. — Rapport de M. Rabier sur sa proposition de résolution (n° 162) tendant à accorder aux fonctionnaires algériens la parité de traitement avec les fonctionnaires métropolitains.

III. — Demande de reprise:

Du rapport fait par M. Ginestet au cours de la précédente législature sur la proposition de loi de M. Deixonne tendant à modifier le taux de la redevance sur le charbon;

Du rapport fait par M. Wagner au cours de la précédente législature sur la proposition de loi de M. Leenhardt tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires.

Nomination de rapporteurs.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du travail et de la sécurité sociale le vendredi 24 août 1951 à neuf heures trente (local de la commission n° 264):

II *bis*. — A dix heures, audition de M. Paul Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi tendant au redressement financier de la sécurité sociale.

Convocation de bureau.

Le 4e bureau se réunira le vendredi 24 août 1951 à onze heures trente (local de la commission du suffrage universel, n° 249):

Examen du dossier de validation des opérations électorales de la Guadeloupe.

Réunions de commissions du vendredi 24 août 1951.

4e bureau: suite de l'examen des opérations électorales, à onze heures trente. — Local n° 249.

Commission de l'agriculture, à onze heures. — Local n° 232.

Commission des boissons, à dix heures. — Local n° 232.

Commission de l'éducation nationale, à dix heures. — Local n° 262.

Commission de l'intérieur, à dix-sept heures. — Local n° 207.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente. — Local n° 264.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 28 août 1951.

A quatorze heures trente. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de six membres, chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 539, année 1951).

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination par suite de vacances de membres de commissions générales.

2. — Nomination d'un membre de la commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radiodiffusion vers l'étranger (application de l'arrêté interministériel du 14 février 1951).

3. — Nomination d'un membre du comité directeur du fonds de progrès social de l'Algérie (application du décret n° 50-269 du 4 mars 1950).

4. — Réponses des ministres à cinq questions orales:

I. — M. Wehrung rappelle à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale sa réponse à sa question écrite n° 1969 du 13 juillet 1950 aux termes de laquelle chaque employeur ou entrepreneur doit, pour participer aux adjudications et marchés, justifier qu'il a bien effectué le payement de ses cotisations de sécurité sociale; lui signale un cas récent de fournitures de cuirs fins pour la fabrication de chaussures pour la défense nationale où le cahier des charges ne révèle aucune condition semblable, et demande s'il ne serait pas possible d'exiger cette condition dans tous les marchés ou adjudications de l'Etat et même plus généralement d'exiger la production d'une pièce justifiant du payement des impôts. (N° 217).

II. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il estime que les dispositions du traité sur la communauté européenne « charbon-acier » ne nuisent pas dangereusement à la poursuite de notre politique à l'égard de la Sarre. (N° 229).

III. — M. Bousch signale à M. le ministre des finances et des affaires économiques que, malgré le vote de la loi n° 50-1427 du 18 novembre 1950 concernant l'application du décret-loi du 29 octobre 1936, les travailleurs des Charbonnages de France visés par cette loi sont toujours dans l'attente du versement de leurs arrérages de pensions. Que dans chaque cas, les services des finances se livrent à des enquêtes pour déterminer la situation exacte de ces travailleurs au regard du statut du mineur en vue de ne faire bénéficier des dispositions de la loi que les catégories auxquelles s'applique effectivement ce statut, c'est-à-dire les plus privilégiées, alors que la volonté clairement exprimée du législateur était de faire bénéficier tous les travailleurs des Charbonnages de France, en fonction avant l'intervention de la loi de nationalisation, de la possibilité du cumul de leur pension avec leur traitement d'activité; et demande comment il entend appliquer les dispositions de la loi du 18 novembre 1950 et s'il n'envisage pas de donner des instructions pour qu'il soit mis fin aux retards qui frappent actuellement le versement des pensions dues à des travailleurs qui ont accepté des emplois très modestes pour améliorer une situation souvent difficile en raison du montant insuffisant de leur pension. (N° 235.)

IV. — M. Tharradin rappelle à M. le ministre de l'intérieur qu'en vertu d'un décret du 25 août 1948, les maxima pour le payement des dépenses communales avec dispense de marchés écrits sont fixés à: 125.000 francs pour les communes de moins de 20.000 habitants; 250.000 francs pour celles de plus de 20.000 habitants, et demande s'il ne serait pas souhaitable, en raison de la hausse des prix des fournitures et des travaux, de relever ces maxima, afin de simplifier et de faciliter l'administration communale; expose d'autre part que l'application de la même règle à toutes les communes au-dessous de 20.000 habitants ne paraît pas juste; qu'il en est d'ailleurs de même pour les villes au-dessus de 20.000 habitants; et demande s'il ne serait pas possible de créer plusieurs échelons supplémentaires et en même temps de relever les limites dans lesquelles les communes sont autorisées à traiter de gré à gré. (N° 236.)

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il n'estime pas opportun de faire un effort particulier à l'intérieur de l'université française, en faveur des intellectuels étrangers, professeurs, maîtres de conférence, étudiants, membres de professions libérales, qui, expulsés ou réfugiés, cherchent en France et dans d'autres nations européennes encore libres, le moyen d'employer au mieux leurs aptitudes et leurs capacités. (N° 237.)

5. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier les conventions internationales du travail n° 91 concernant les congés payés des marins et n° 92 concernant le logement de l'équipage à bord, adoptées par la conférence internationale du travail dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949. (Nos 356 et 431, année 1951. — M. Vourc'h, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

6. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à majorer les rentes viagères servies par la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. (Nos 355 et 514, année 1951. — M. Pinton, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République française à ratifier la convention concernant les travailleurs frontaliers, signée le 17 avril 1950 entre les cinq pays cosignataires du traité de Bruxelles. (Nos 444 et 573, année 1951. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, ayant pour objet de supprimer le cautionnement des courtiers maritimes. (Nos 258 et 610, année 1951. — M. Léger, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, prorogeant la loi n° 51-15 du 4 janvier 1951 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. (Nos 448 et 609, année 1951. — M. Le Digabel, rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant déclaration d'utilité publique de la construction d'une autoroute de dégagement du Sud de la région lilloise. (Nos 303 et 515, année 1951. — M. Bouquerel, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer. (Nos 325 et 516, année 1951. — M. Bertaud, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la procédure devant le juge de paix en matière de contestations nées à l'occasion des élections de délégués du personnel et de délégués au comité d'entreprise. (Nos 386 et 602, année 1951. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. (Nos 334 et 606, année 1951. — M. Gilbert Jules, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Marrane jusques et y compris M. Marius Moutet.

Tribunes. — Depuis M. Muscatelli jusques et y compris M. Réveillaud.

Proclamation de sénateurs.

Il résulte du procès-verbal du bureau de recensement du département de la Gironde en date du 22 août 1951 que M. Georges Milh a été proclamé sénateur de la Gironde, en remplacement de M. de Gracia, démissionnaire.

M. Georges Milh est appelé à faire partie du 5e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du bureau de recensement du département de la Seine en date du 23 août 1951 que MM. Jean Guiter, Charles Deutschmann et Jean Fleury ont été proclamés sénateurs de la Seine, en remplacement, respectivement, de MM. Pierre de Gaulle, Corniglion-Molinier et Bernard Lafay, démissionnaires.

MM. Jean Guiter et Jean Fleury sont appelés à faire partie du 2e bureau, auquel appartenaient leurs prédécesseurs.

M. Charles Deutschmann est appelé à faire partie du 3e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Bozzi, Champeix, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Hamon (Léo), Lodéon, Rogier, Sarrien, Soldani, Zussy.

Suppléants. — M. Bernard Georges (de M. Sisbane Chérif); M. Chaintron (de M. Marrane); M. Gaspard (de M. Franck-Chante); M. Maurice (de M. de La Gontrie); M. Restat (de M. Borgeaud).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

1re séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Biatarana, Boivin-Champeaux, Delalande, Geoffroy (Jean), Jozeau-Marigné, Péridier, Pernot (Georges), Reynouard, Tailhades (Edgard).

Excusés. — MM. Carcassonne, Giacomoni, de La Gontrie, Maire (Georges), Marcilhacy, Rabouin.

Délégués. — MM. Geoffroy (de M. Vauthier), Jozeau-Marigné (de M. Chevalier).

2e séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Biatarana, Boivin-Champeaux, Delalande, Péridier, Pernot (Georges).

Excusés. — MM. Carcassonne, Giacomoni, Kalb, de La Gontrie, Maire (Georges), Marcilhacy, Rabouin.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Armengaud, Aubé (Robert), Bousch, Calonne (Nestor), Delfortrie, Longchambon, Piales, Tharradin, Vanrullen, Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Ferrant, Léger.

Suppléant. — M. Claparède (de M. Tamzali).

Convocation des bureaux.

Par décision du Conseil de la République en date du 23 août 1951, les bureaux se réuniront le mardi 28 août 1951, à quatorze heures trente, dans leurs locaux respectifs, aux fins de nomination d'une commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République. (No 539, année 1951.)

Réunion de commission du vendredi 24 août 1951.

Commission des pensions, à onze heures. — Local n° 217.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du vendredi 24 août 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion d'urgence de la proposition de M. Mademba Racine, président de l'intercommission chargée de l'étude du régime domanial et de la propriété foncière, et des membres de l'intercommission, tendant à inviter le Gouvernement à déposer pour avis devant l'Assemblée de l'Union française un projet de loi concernant le régime foncier dans l'Union française. (No 176, année 1951.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton. (Nos 266 et 323, année 1950, et 191, année 1951. — M. Aubert, rapporteur. — Nos 13 et 199, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du jeudi 23 août 1951, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Bocher membre de la commission de législation, de la justice et des affaires administratives et domaniales, en remplacement de M. Belabed.

Commission des affaires financières.

Séance du mercredi 22 août 1951.

Présents. — MM. Antonini, Do Huu Thinh, Jousselin, Sylvestre.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pellissier), Do Huu Thinh (de M. Le Van Dinh), Jousselin (de M. de Peretti), Sylvestre (de M. Guyard), Mademba (Racine) (de M. Ebédé).

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 22 août 1951.

Présents. — MM. Boisdon, Bourgarel, de Boysson, Chassiot, Jousselin, Junillon, Simon, Nguyen Huy Lai, Pialoux, Rosenfeld, Randretsa, Sarraut (Omer).

Absents. — MM. Abdesselam, Antonini, Chekkal Daho, Cortinchi, Daber, Giard, Mademba (Racine), Nignan, Sousatte.

Excusés. — MM. Thonn Ouk, Touré.

Suppléants. — MM. de Boysson (de M. Barbé), Rosenfeld (de M. Bélabed), Pialoux (de M. Boluix-Basset), Simon (de M. A. Bour), Lévy (de M. Huu Kinh), Chassiot (de M. Lombardo), Sarraut (de M. Michard-Pellissier).

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 22 août 1951.

Présents. — MM. Alduy, Boisdon, Mlle Lafon, MM. La Gravière, Laurent-Eynac, Longuet.

Excusés. — MM. André (Max), d'Arboussier, Coquart, Cortinchi, Corval, Coubèche (Saïd-Ali), Gentet, Lapart, Laurin, Lozeray, Michalet, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Roulleaux-Dugage, Souvannavong Ourot, Tétau, Tran Van Kha, Vanier.

Suppléants. — MM. Laurent-Eynac (de M. Sarraut), Randretsa (de Mme Lefaucheux), Bidet (de M. Ya Doumbia), Longuet (de M. Boussenot), Mlle Lafon (de M. Barbé).

Commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles.

Séance du mercredi 22 août 1951.

Présents. — MM. Antonini, Bichon (colonel), Bour (Alfred), Bourgarel, Buu Kinh, Chassiot, Juge, Michalet, Monnet, Nguyen Huy Lai, Reverbori, Rosenfeld, Rosfelder, Simon (Paul), Tubert (général), Mme la Princesse Yukanthor.

Suppléant. — M. Boussenot (de M. Ramampy).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 24 août 1951, à quatorze heures (local n° 120):

Suite de l'examen des amendements sur la demande d'avis (n° 266, année 1950) portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 29 août 1951, à dix heures (local n° 219):

I. — Suite de la discussion du projet de rapport de Mme Malroux, sur la demande d'avis (n° 172, année 1951) sur un projet de décret portant création de centres d'études de travail et d'application psychotechniques et de centres de formation professionnelle rapide.

II. — Election d'un membre titulaire et de membres suppléants du conseil supérieur consultatif des affaires sociales d'outre-mer.

III. — Examen d'une résolution des délégués des caisses de sécurité sociale de la Guadeloupe et de la Martinique.

IV. — Projet de rapport de M. Begarra sur les accidents du travail (demande d'avis n° 306, année 1950. Propositions de résolution n°s 238, année 1949, et 20, année 1951).

La commission des relations extérieures se réunira le mardi 28 août 1951, à dix heures (local n° 219):

I. — Projet de rapport pour avis de M. Vignes sur la proposition (n° 132, année 1951) relative à la sécurité dans le Pacifique.

II. — Projet de rapport pour avis de M. Le Brun-Keris, sur la proposition (n° 304, année 1950) relative à un plan d'équipement et de modernisation pour les Nouvelles-Hébrides.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 29 août 1951, à quatorze heures trente (local n° 217):

Suite de l'ordre du jour de la séance du mardi 28 août 1951.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Liste additive et rectificative aux listes provisoires de classement de l'année 1948 des candidats aux emplois réservés.

ADMINISTRATIONS CENTRALES

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier spécialisé.

D) 3 *bis* Faliguerho (Pierre); 4 *bis* Herteler (Pierre); 7 *bis* Foulonneau (Pierre).

EMPLOIS FÉMININS

Employée de bureau.

E) 141 *bis* Lacan (Lucienne).

SERVICES EXTERIEURS

EMPLOIS MASCULINS

Commis.

C) 79 *bis* Guedj (Armand).

D) 119 *bis* Deslandes (Gustave).

Expéditionnaire et employé de bureau.

C) 152 *bis* Guichon (Jean).

D) 494 *bis* Buttafoghi (Marino).

Surveillant.

A) 10 Feau (Louis).

Gardien de bureau.

A) 5 Feau (Louis).

Ouvrier spécialisé.

C) 34 *quater* Audran (Armand); 41 *bis*, lire: Evenot (Victor), au lieu de: Guagenti (Ange); 41 *ter* Guagenti (Ange); 43 *bis* Rouille (Louis).

D) 43 *bis*, lire: Chatel (Joseph), au lieu de: Peres (Joseph); 43 *ter* Peres (Joseph); 48 *bis*, lire: Hugo (Jean-Pierre), au lieu de: Verdier (Fernand); 48 *ter* Verdier (Fernand); 63 *bis* Clodic (Edmond); 65 *bis* Le Breton (Léon); 65 *ter* Le Gallic (Marcel); 66 *bis* Guillou (Lucien); 67 *ter* Mathieu (Marcel); 67 *quater* Meslin (Eugène); 83 *bis* Catrevaux (Marcel); 84 *bis* Faliguerho (Pierre); 84 *ter* Coulin (Jean); 88 *ter* Herteler (Pierre); 93 *bis* Chevalier (Pierre); 103 *bis*, lire: Foulonneau (Pierre), au lieu de: Léon (Alfred); 103 *ter* Léon (Alfred).

Planton.

A) 1 Feau (Louis).

EMPLOIS FÉMININS

Dame employée et employée de bureau.

E) 68 *bis* Reviron (Alice); 239 *bis* Grenierboley (Marie); 403 *bis* Lacan (Lucienne).

Ouvrière spécialisée.

E) 18 *bis* Gautier (Denise); 22 *bis*, lire: Mahé (Radegonde), au lieu de: Le Goyat (Renée); 22 *ter* Le Goyat (Renée); 34 *ter* Santerre (Geneviève); 41 *bis* Kergoat (Emilienne).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EMPLOIS NON GROUPES

Commis des eaux et forêts.

D) 81 *bis* Deslandes (Gustave).

Garde domanial des eaux et forêts.

D) 311 *bis* Gérard (Marcel).

Garde des haras et dépôts d'étalons.

C) 3 *bis* Barrie (Charles).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

EMPLOIS NON GROUPES

SERVICES EXTÉRIEURS. — PARIS ET DÉPARTEMENTS

Surveillant des écoles nationales arts et métiers et assimilés

D) 42 *ter* Egron (Henri).

Gardien des musées nationaux.

C) 37 Zerbib (Samuel); 38 Gourinchas (Roger); 39 Teurand (Marcel); 40 Augeix (Georges); 41 Poujol (Marcel); 42 Dondaine (Joseph).

D) 1 Guidini (François); 4 *ter*, lire: Graff (Francis), au lieu de: Ori (Clément); 4 *quater* Ori (Clément).

MINISTERE DES FINANCES

EMPLOIS NON GROUPES

Commis des contributions directes.

D) 1 *ter* Morvan (Marcel).

Commis des hypothèques.

D) 16 *bis* Deslandes (Gustave).

Préposé des douanes.

D) 260 *bis* lire Costa (Don Félix), au lieu de Manset (Paul); 260 *ter* Manset (Paul); 271 *bis* Egron (Henri), 306 *bis* Beaufils (André).

Receveur buraliste de 2e classe.

C) 384 *bis* Durand (Roger).

Ouvrier des manufactures.

(Cadre de la fabrication.)

C) 21 *quater* Audoire (Barthélémy); 56 *bis* Soletti (Alfred).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOIS NON GROUPES

Agent des lignes.

D) 64 *ter* Carlotti (Erminus).

Aide-magasinier.

D) 78 *bis* Carlotti (Erminus).

Facteur.

D) 533 *bis* Costa (Don Félix); 539 *bis* Gerard (Marcel).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

EMPLOIS NON GROUPES

Commis d'inspection.

D) 3 *bis* Morvan (Marcel).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

EMPLOIS NON GROUPES

Eclusier.

C) 12 *bis* Coltin (Lucien).
D) 22 *bis* Le Goguic (Joseph).

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

EMPLOIS NON GROUPES

Garde maritime dans la métropole.

D) 25 *bis* lire Le Berre (Yves), au lieu de Tirilly (Hervé); 25 *ter* Tirilly (Hervé); 27 *ter* Riou (François); 27 *quater* Carfof (François); 27 *quinquies* Talibouet (François).

PREFECTURE DE LA SEINE

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS FÉMININS

Surveillante des établissements charitables municipaux

E) 8 *bis* Guillaumot (Yvonne).

Agent féminin des services hospitaliers.

E) 33 Debar (Juliette).

BANQUE DE FRANCE

EMPLOIS NON GROUPES

Commis d'ordre.

D) 19 lire Jaillet (Emile), au lieu de 3 *bis*.

Garçon de bureau dans les succursales.

D) 15 *quater* lire Chassain (Paul) au lieu de 7 *bis*.

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

EMPLOIS NON GROUPES

EMPLOIS ADMINISTRATIFS

Employé ordinaire.

C) 1 lire Guichon (Jean), au lieu de Aubault (Marcel); 1 *bis* Aubault (Marcel), au lieu de Renault (Guy); 1 *ter* Renault (Guy) au lieu de 1 *bis*.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Statistique mensuelle des vins.

(Mois de juillet 1951.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 août 1951: page 8876, sous-titre « Quantités de vins sorties des chais des récoltants, vins de consommation courante », ligne Sarthe, colonne Antérieurs, au lieu de: « 5518 », lire: « 5158 »; ligne Savoie, colonne Antérieurs, au lieu de: « 26386 », lire: « 26836 ».

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la trentième tranche de la loterie nationale 1951 a eu lieu à Guéret (Creuse), le 22 août 1951, à 20 heures 30.

Les billets dont les numéros se terminent par:

		Série A.	Série B.
4	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
6	—	1.000 F.	1.000 F.
14	—	1.500 F.	2.500 F.
65	—	1.500 F.	2.500 F.
90	—	2.000 F.	3.000 F.
32	—	2.500 F.	4.000 F.
116	—	3.000 F.	5.000 F.
595	—	4.000 F.	6.000 F.
897	—	5.000 F.	8.000 F.
906	—	6.000 F.	9.000 F.
474	—	7.000 F.	12.000 F.
403	—	10.000 F.	15.000 F.
1.798	—	15.000 F.	20.000 F.
5.165	—	15.000 F.	20.000 F.
6.186	—	15.000 F.	20.000 F.
5.209	—	20.000 F.	40.000 F.
7.780	—	20.000 F.	40.000 F.
9.500	—	20.000 F.	40.000 F.
6.164	—	30.000 F.	50.000 F.
7.078	—	30.000 F.	50.000 F.
7.297	—	30.000 F.	50.000 F.
1.658	—	40.000 F.	60.000 F.
2.936	—	40.000 F.	60.000 F.
3.338	—	40.000 F.	60.000 F.
0.226	—	50.000 F.	70.000 F.
2.905	—	75.000 F.	80.000 F.
01.634	—	100.000 F.	100.000 F.
25.063	—	100.000 F.	100.000 F.
28.526	—	100.000 F.	100.000 F.
47.685	—	100.000 F.	100.000 F.
48.802	—	100.000 F.	100.000 F.
97.093	—	100.000 F.	100.000 F.
17.487	—	300.000 F.	200.000 F.
30.419	—	300.000 F.	200.000 F.
97.927	—	300.000 F.	200.000 F.
33.487	—	500.000 F.	300.000 F.
64.074	—	500.000 F.	300.000 F.
71.577	—	500.000 F.	300.000 F.
57.938	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
027.388	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
077.155	—	1.000.000 F.	500.000 F.
149.064	—	1.000.000 F.	500.000 F.
351.366	—	1.000.000 F.	500.000 F.
370.729	—	1.300.000 F.	500.000 F.
188.912	—	1.200.000 F.	600.000 F.
192.647	—	1.200.000 F.	600.000 F.
261.962	—	1.200.000 F.	600.000 F.
357.904	—	1.200.000 F.	600.000 F.
247.702	—	2.300.000 F.	800.000 F.
361.909	—	2.300.000 F.	800.000 F.
230.269	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
084.183	—	7.000.000 F.	1.500.000 F.
251.922	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
144.585	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 29 août 1951, à Noisy-le-Sec (Seine).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs de fleurs coupées originaires et en provenance des Pays-Bas.

(Poste 20 de l'accord commercial franco-hollandais du 9 février 1951, prorogé jusqu'au 31 octobre 1951.)

Comme suite aux indications du titre V: « Produits à importer sous avis ultérieur », de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des Pays-Bas, publié au *Journal officiel* du 17 juillet 1951, les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition d'un contingent de 10 millions de francs français pour l'importation de fleurs coupées, à l'exclusion des fleurs provenant d'oignons à fleurs.

Chaque espèce de fleurs: *a*) les roses; *b*) les lilas; *c*) les œillets; *d*) les fleurs diverses, devra faire l'objet d'une demande distincte d'autorisation d'importation.

Lesdites demandes, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle AC et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le 7 septembre 1951, à seize heures trente, au plus tard.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

Les importateurs ayant réalisé des exportations de fleurs au cours des années 1949 et 1950 pourront en transmettre les justifications au ministère de l'agriculture (service des relations extérieures, 1er bureau), 78, rue de Varenne, à Paris (7e), avant le 1er septembre 1951, à toutes fins utiles.

La justification en sera fournie par la production des engagements de change visés par la banque agréée et établissant le rapatriement du produit de la vente à l'étranger. La date en faisant foi sera la date portée sur l'engagement de change lors de l'apposition du visa par la banque.

Avis aux importateurs de feuillage originaire et en provenance des Pays-Bas.

(Poste 21 de l'accord commercial franco-hollandais du 9 février 1951, prorogé jusqu'au 31 octobre 1951.)

Comme suite aux indications du titre V: « Produits à importer sous avis ultérieur », de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des Pays-Bas, publié au *Journal officiel* du 17 juillet 1951, les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition d'un contingent de 666.000 F français pour l'importation de feuillage.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle AC et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le 7 septembre 1951, à seize heures trente, au plus tard.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne.

Les importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne sont informés de la mise en répartition des contingents repris à la liste B du nouvel accord commercial valable jusqu'au 31 décembre 1951.

Les contingents peuvent être, sauf indications contraires, utilisés en totalité.

Les demandes d'autorisation d'importation déposées au titre de l'accord précédent, avant la date de publication du présent avis, qui n'auraient pas été délivrées dans un délai de quinze jours à compter de cette même date, seront considérées comme annulées. Elles seront renvoyées directement aux intéressés par l'office des changes.

Les modalités d'importation sont fixées comme suit:

Chaque exemplaire de la demande d'autorisation d'importation devra comporter:

La valeur en francs français et en deutsche-marks de la marchandise à importer;

Le montant correspondant en dollars (monnaie de compte);

Le nom et l'adresse de l'intermédiaire agréé chez lequel l'importation sera domiciliée.

Les dossiers incomplets ou mal libellés seront considérés comme irrecevables et renvoyés directement aux intéressés par l'office des changes. La date de prise en considération des demandes d'autorisation d'importation serait, dans ce cas, celle de la réception du dossier complété.

I. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Les groupements et organismes assimilés, indiqués ci-après, sont seuls habilités pour déposer, dès la publication du présent avis, des demandes d'autorisation d'importation pour les produits suivants.

NUMÉRO de poste.	NUMÉRO de tarif douanier français.	PRODUITS
5	Ex. 64	Plantes de pépinières à racines nues, ne portant ni fleurs, ni boutons, jeunes plants d'ornement, Rosa Canina, à l'exclusion des plants forestiers. — Groupement national interprofessionnel des semences.
27	311 à 316	Combustibles minéraux solides. — A. T. I. C.
128	Ex. 1278	Fonte spiegel et fonte spéciale. — Groupement d'importation des produits sidérurgiques, 3, rue Paul-Cézanne, à Paris.
132	Ex. 1295	Fer blanc. — Groupement d'importation des produits sidérurgiques, 3, rue Paul-Cézanne, à Paris.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres).*

Les demandes d'autorisation d'importation concernant les produits suivants, établis sur formules réglementaires modèle A. C. et accompagnées de deux factures *pro forma* rédigées en français, dans la mesure du possible, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), au plus tard le 14 septembre 1951, à seize heures trente, dernier délai.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

NUMÉRO de poste.	NUMÉRO de tarif douanier français.	PRODUITS
1	Ex. 23 A et B	Poissons d'eau douce à l'exception des salmonidés.
2	Ex. 23 A et B	Alevins.
13	117	Houblon.
15	173 à 175	Sucreries, poudres sucrées et autres préparations alimentaires sucrées. — Les demandes devront être accompagnées: 1° de deux factures *pro forma* mentionnant, pour les sucreries, la composition complète détaillée en pourcentage de tous les éléments constitutifs de l'article proposé dont le prix devra être indiqué au kilogramme quels que soient les modes de présentation et le poids des articles proposés et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant allemand; 2° de l'engagement du fabricant allemand de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public, et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes afin de permettre de procéder d'une part à la dégustation du produit, d'autre part à l'analyse de sa composition. Il est rappelé en outre que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande d'autorisation d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés exempts de tous frais dans les huit jours qui suivent la date d'expiration du délai fixé par l'appel d'offres à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e).

NUMÉRO de poste.	NUMÉRO de tarif douanier français.	PRODUITS
16	181, 182	Chocolat et produits de la chocolaterie. — Les demandes devront être accompagnées: 1° de deux factures *pro forma* mentionnant la composition complète détaillée en pourcentage de tous les éléments constitutifs de l'article proposé dont le prix devra être indiqué au kilogramme quels que soient les modes de présentation et le poids des articles proposés, et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant allemand; 2° de l'engagement du fabricant allemand de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public, et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes afin de permettre de procéder d'une part à la dégustation du produit, d'autre part à l'analyse de sa composition. Il est rappelé en outre que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande d'autorisation d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés exempts de tous frais dans les huit jours qui suivent la date d'expiration du délai fixé par l'appel d'offres à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e).
17 et 18	Ex. 183	Farines, fécules préparées pour l'alimentation (à l'exclusion des extraits de malt) contenant ou non du cacao. — Les demandes devront être accompagnées: de deux factures *pro forma*. Les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public. Il est rappelé en outre que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande d'autorisation d'importation à laquelle ils se rapportent, et être adressés exempts de tous frais dans les huit jours qui suivent la date d'expiration du délai fixé par l'appel d'offres à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e).
62	605 à 608	Encre, rubans et tampons encreurs.
63	610	Crayons.
71	Ex. 690	Carbures métalliques et mélanges de carbures métalliques.
78	730	Cuirs de gros bovins seulement tannés.
79	733, 734	Peaux d'ovins et de caprins seulement tannées.
80	736 à 740	Cuirs et peaux travaillées après tannage (1).
81	743, 744	Cuirs factices et cuirs artificiels (1).
82	745, 747 à 751	Articles de bourrellerie, sacs serviettes, etc., articles de voyage et de maroquinerie.
83	756 B et C	Articles techniques en cuir.
84	781	Panneaux, planches, plaques et similaires en bois (1). — Un certificat d'origine délivré par l'organisme syndical des producteurs allemands devra être présenté à l'appui de la demande de licence (Verband der deutschen Faserplattenindustrie und verwandter Betriebe).
86	804 B	Meubles en bois (1).
89	837	Papier de tenture.
93	Ex. 911, ex. 912. ex. 913	Fils de fibres synthétiques.
97	1055 C	Tissus imprimés en coton (1). — Joindre à la demande d'importation un échantillon de 15 cm sur 15 cm.
98	1055 D, E	Tissus imprimés en rayonne (1). — Joindre à la demande d'autorisation d'importation un échantillon de 15 cm sur 15 cm.
101	1056 C, D, 1059, ex. 1060, 1061, 1063, 1064	Toiles préparées pour peintures bougran, linon, etc., tissus huilés, tissus recouverts d'un enduit à base de dérivés de la cellulose, tissus caoutchoutés, tissus imprégnés ou enduits d'asphalte, de goudron et de matières similaires, autres tissus imprégnés ou enduits.
102	1057, 1058, ex. 1060, 1062.	Toiles cirées, linoléums, etc.
106	Ex. 1144, ex. 1149	Chaussures et bottes en caoutchouc (1).
107	Ex. 1146	Chaussures de tennis.
108	1150	Parties de chaussures.
133	Ex. 1297, 1298 à 1302	Produits tréfilés, étirés, calibrés, profilés et laminés à froid en fer ou en acier (1).
135	Ex. 1311, 1312 à 1316 A, ex. 1316 B, 1318 à 1323 A, ex. 1323 B, 1325 à 1330 A, ex. 1330 B, 1360 à 1361, 1372, 1374, 1375.	Demi produits en métaux non ferreux et leurs alliages, à l'exception du nickel et de ses alliages (1).
136	1338 à 1341, 1343 à 1346	Demi produits en nickel (alliages de nickel).
140	1401	Accessoires de tuyauterie, raccords, etc. (1).
152	1430 à 1434	Articles de tirefonnerie, boulonnerie, visserie.
153	1435 A à H	Outils agricoles et horticoles.
154	1436 A à J	Outils de métier.
155	1437	Outils domestiques.
156	1438 A à G	Outils mécaniques de métier.
157	1439 A à D	Outils mécaniques domestiques.
162	1462 à 1472	Articles de ferronnerie et de cuivrerie pour le bâtiments, l'ameublement et l'agencement.
163	1473 à 1475	Serrures et cadenas.
166	Ex. 1485	Appareils de chauffage et de cuisine non électriques.
168	1490 à 1493, 1500 à 1501 A	Bouclerie, articles de mercerie et de papeterie.
169	1494	Aiguilles à coudre à la main, crochets, etc.
170	1496 à 1498	Epingles.
176	1522	Chauffe-bain et chauffe-eau non électriques, leurs parties et pièces détachées.
180	Ex. 1537, ex. 1538 A	Compresseurs et pompes à vide alternatifs, groupes moto-compresseurs et moto-pompes à vide alternatifs fixes, à l'exclusion des compresseurs et groupes moto-compresseurs frigorifiques.
188	Ex. 1576 C	Cylindres de laminoirs (1).
189	1577	Machines et appareils pour la préparation du ciment.
195	1600, 1601, 1606	Machines et appareils pour l'industrie alimentaire, leurs parties et pièces détachées (autres que celles figurant sous des positions libres).
196	1607, 1609, ex. 1645	Machines et appareils pour l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques, la savonnerie, la stéarinerie, la parfumerie et la fabrication des produits pharmaceutiques.
197	Ex. 1615	Machines pour l'impression (1).
198	Ex. 1620 D	Broches et ailettes, anneaux et curseurs pour filatures.
199	Ex. 1626 C	Aiguilles pour métiers de bonneterie (1).
200	1630 A, ex. 1631 A, ex. 1631 D	Têtes de machines à coudre familiales, parties et pièces détachées de machines à coudre.
201	Ex. 1633	Machines pour chaussures (autres que machines à coudre industrielles).
202	1638 A, B	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, leurs parties et pièces détachées.
203	1641 A à N, 1641 P à 1643, ex. 1646, 1647, ex. 1648, 1649 à 1655, ex. 1656	Machines-outils travaillant par enlèvement ou déformation de métal (sauf machines à pointer, leurs parties et pièces détachées), machines-outils électriques portatives, outils et machines-outiles pneumatiques, outils pour machines et pour outillage à main (1).
204	1645, ex. 1646	Machines-outils pour le travail du bois, leurs parties et pièces détachées.
205	Ex. 1654 C	Scies de bijoutiers.
206	1657 B, 1757 A, B	Matériel de soudage au gaz (non libéré), matériel électrique à souder.
207	1662, ex. 1670	Machines à écrire (1).
213	Ex. 1724, ex. 1725, 1726	Fils et câbles électriques (positions non libérées).
214	1734, ex. 1735	Lampes à décharge et pièces détachées de lampes électriques.
215	1736 à 1738, ex. 1741	Matériel téléphonique et télégraphique.
216	1743, 1745, 1746	Appareils récepteurs de radio et p. d. (1).
217	1702 B, 1754, 1755, ex. 1756	Matériel de radiologie et d'électricité médicale.
220	Ex. 1763 A, ex. 1763 B	Rasoirs électriques et tondeuses électriques.
233	1837, 1838, 1899, 1900, ex. 1903	Compteurs spéciaux et appareils d'horlogerie techniques.
237	Ex. 1856 A, 1874, ex. 1875 B	Appareils photographiques, accessoires, objectifs, lentilles et prismes avec montures spéciales les accompagnant (1).
241	1886 A, E, ex. 1887	Matériel médico-chirurgical et dentaire autre que celui repris sous les positions libérées.
242	Ex. 1895	Dents artificielles.
243	1901	Coucous.
249	1969 à 1983, 1984 A, 1985 à 1998	Jeux et jouets, articles de fête et pour arbres de Noël.
254	2009, 2010	Plumes, porte-plume, stylographes, porte-mine, etc. (1).

III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes d'autorisation d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules réglementaires modèle AC et accompagnées de deux factures *pro forma* rédigées en français, dans la mesure du possible, seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation à l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

NUMÉRO de poste.	NUMÉRO de tarif douanier française.	PRODUITS
6	Ex. 65 A	Fleurs coupées (lilas et muguet).
8	67 A et B, 67 C, D, E, 67 G à J, 67 M, ex. des 74 à 80	Fruits et légumes frais (à l'exclusion des positions libérées).
9	Ex. des positions 92 à 100	Semences de céréales.
10	107	Malt.
11	Ex. 112 G	Semences de colza.
19	185 D, 186, ex. 187 A, 187 B	Pains de régime, pains d'épices, pâtisserie industrielle et biscuits secs. — Les demandes devront être accompagnées: 1° de deux factures *pro forma* mentionnant la composition complète aux 100 grammes du produit proposé, dont le prix devra être indiqué au kilogramme, quels que soient les modes de présentation et le poids des articles proposés et comportant la signature et le cachet commercial du fabricant allemand; 2° de l'engagement du fabricant allemand de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Il est précisé que les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public, et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes afin de permettre de procéder d'une part à la dégustation du produit, d'autre part à l'analyse de sa composition. Il est rappelé en outre que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande d'autorisation d'importation à laquelle ils se rapportent, et être adressés exempts de tous frais à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e).
20	Ex. 197	Succédanés du café (à l'exclusion de la chicorée). — Les demandes devront être accompagnées de deux factures *pro forma*. Les échantillons qui seront à fournir en double devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public. Il est rappelé en outre que les échantillons doivent porter le numéro d'enregistrement de la demande d'autorisation d'importation à laquelle ils se rapportent, et être adressés exempts de tous frais à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e).
21	212	Bière.
22	214 à 216	Vins.
23	220, 221	Eaux-de-vie et liqueurs.
24	Diverses positions non libérées.	Produits agricoles et alimentaires divers.
26	283	Pierre ponce naturelle.
28	323	Phénols, crésols et xylénols.
29	336	Huiles de graissage.
30	338	Paraffine.
31	339, 342	Cires de pétrole et de schiste, ozokérite.
32	341	Coke de pétrole.
33	343	Cire de lignite et brai de cire de lignite (cire « montan »).
34	346 B	Chlore.
35	354 E	Charbons activés.
36	358 A	Sodium.
37	359	Baryum.
38	367 A	Acide chlorhydrique.
39	369 D	Sulfure de carbone.
40	391	Peroxyde de sodium.
41	Ex. 404	Oxydes de fer artificiels.
42	410, 590 C	Oxyde de titane et blanc de titane.
43	Ex. 429	Sulfure de sodium.
44	Ex. 471 A	Chlorure de méthyle.
45	Ex. 472 A	Chlorure de vinyle monomère.
46	Ex. 472 B	Trichloréthylène.
47	Ex. 482 A	Alcool octylique.
48	Ex. 482, ex. 483	Autres alcools et leurs dérivés.
49	Ex. 493 B	Diéthylène-glycol.
50	Ex. 494	Oxyde d'éthylène.
51	Ex. 508 B	Esters de l'acide acétique.
52	516	Polyacides aromatiques.
53	Ex. 526	Ethamolamines.
54	529 à 538	Autres amines, leurs sels et leurs dérivés.
55	Ex. 539	Urée.
56	Ex. 551, 555	Autres organo-minéraux contenant du soufre et composés organométalliques autres.
57	557, 560	Hormones, alcaloïdes du quinquina.
58	573 A à J	Engrais azotés.
59	591, 592	Matières colorantes organiques (1).
60	593, 594, 596, 599	Peintures et couleurs.
61	604	Encre d'imprimerie.
64	635	Cires préparées.
65	636	Bougies, chandelles, etc.
66	655 B, 656	Amorces électriques pour détonateurs et détonateurs.
67	682	Terres décolorantes activées.
68	683, 684	Insecticides anticryptogamiques et autres préparations similaires pour l'agriculture.
69	686 et diverses positions non libérées.	Produits auxiliaires pour textiles et cuirs.
70	687 et diverses positions non libérées.	Ingrédients pour l'industrie du caoutchouc.
72	698, 700 B, C, D, J, ex. 701	Produits de condensation et de polymérisation divers (positions non libérées).
73	705 à 709	Articles en matières plastiques.
74	Diverses positions non libérées.	Produits intermédiaires pour colorants.
75	Diverses positions non libérées.	Produits chimiques à usage pharmaceutique.
76	Diverses positions non libérées.	Produits chimiques divers.
77	716, ex. 718, 719, 725	Caoutchouc non vulcanisé et matières assimilées, ouvrages en caoutchouc vulcanisé mais non durci.
85	793, 796	Articles de ménage en bois, manches d'outils.
87	815 à 818	Ouvrages en liège.
88	833 F	Papier paraffiné.
90	Ex. 845 A	Sacs en papier (à l'exclusion des sacs en papier Kraft).
91	869, ex. 873, 883, 888, 889	Matières premières et produits textiles semi-finis divers.
92	Ex. 871	Fibres synthétiques, en masse, en faisceaux, en déchets, en effilochés, cardées, peignées et étirées, en rubans ou en mèches.
94	1002, 1003, 1024, 1027	Rubans et sangles de fibres synthétiques, velours et assimilés de fibres synthétiques, étoffe de bonneterie de fibres synthétiques.
95	1018, 1019, 1032 B et C	Rubans et sangles de jute, et de filés de papier, tapis à points noués en jute et fibres assimilées et en autres matières textiles.
96	1046	Ouate.
99	Ex. 1056 A	Tissus pour reliure.
100	Ex. 1056 B	Toiles à calquer transparentes.
103	1070	Etiquettes tissées.
104	1105	Bas, chaussettes, etc., en bonneterie de fibres synthétiques. — Un certificat d'origine attestant que les articles ont été tricotés en Allemagne, délivré par l'organisme syndical de producteurs allemands, devra être présenté à l'appui de la demande de licence.
105	Diverses positions non libérées.	Articles textiles divers.
109	1167	Parapluies, parasols et ombrelles.
110	1171	Garnitures de parapluies en métal.
111	1188 A à F, ex. 1188 G	Ouvrages en amiante.
112	1191 A, B, D	Ouvrages en mica.
113	1194, 1196, 1197	Briques et tuiles en terre commune, poteries de bâtiment.
114	1216	Vaisselle de porcelaine (2).
115	1218	Porcelaine de laboratoire (2).
116	Ex. 1222	Poudre de verre granulée (diamantine).
117	1224 à 1227	Verre plat.
118	Ex. 1233	Bouteilles.
119	Ex. 1233	Flacons (verrerie mécanique).
120	Ex. 1233	Flacons (verrerie à la main).

NUMÉRO de poste.	NUMÉRO de tarif douanier français.	PRODUITS
121	Ex. 1236	Gobeleterie (verrerie mécanique).
122	Ex. 1236	Gobeleterie (verrerie à la main).
123	Ex. 1241	Verre pelliculaire.
124	1245	Ouvrages en cristal.
125	1246	Verre de lunetterie médicale.
126	Ex. 1249	Verroteries.
127	Ex. 1226, ex. 1238, ex. 1239, ex. 1241, ex. 1242, ex. 1244	Articles divers en verre, notamment verres de signalisation, verrerie d'éclairage, verres bombés de lunetterie et verrerie de laboratoire.
129	1281, B, D, ex. 1283	Aciers spéciaux.
130	1287	Profilés à chaud spéciaux.
131	1295 E	Tôles en acier plaqué.
134	1303, ex. 1304, 1306	Tubes et tuyaux en fonte, fer ou acier autres que pour roulements à bille.
137	Ex. 1390 C, ex. 1518 E	Autres ouvrages en tantale.
138	Ex. 1398, 1400, 1514	Ouvrages en fonte.
139	1399	Constructions métalliques.
141	1402	Ouvrages en zinc pour le bâtiment.
142	1403	Réservoirs, citernes, foudres, cuves et autres récipients analogues.
143	Ex. 1405 A	Pots à lait d'une contenance de 18 litres et moins.
144	1406, 1407, 1409, 1412	Etuis rigides filés, boîtes à membrane, bouchons métalliques et accessoires d'emballage.
145	Ex. 1413	Câbles, tresses, etc., en fils de fer et d'acier.
146	1414	Torsades et ronces artificielles.
147	Ex. 1415, ex. 1416, ex. 1417, ex. 1418	Toiles et tissus, grillages en métaux ferreux.
148	Ex. 1415, ex. 1416, ex. 1417, ex. 1418	Toiles et tissus, grillages en métaux non ferreux.
149	1423, 1424	Ressorts.
150	Ex. 1425, 1427	Articles de pointerie et de clouterie en fer ou acier.
151	1426	Agrafes pour courroies de transmission ou de transport.
158	1440, 1442, ex. 1443, 1444 à 1448, 1450 à 1452	Coutellerie et couverts.
159	1449	Coutellerie de bureau.
160	Ex. 1453, ex. 1454 A, 1456 à 1460	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et professionnelle, à l'exception des baignoires.
161	Ex. 1453 A, ex. 1454 A	Baignoires émaillées de couleur, baignoires émaillées blanches à tablier.
164	1476 à 1480	Coffre-forts et mobilier métallique.
165	1481 à 1484	Lampes, lanternes, lustrerie, objets d'éclairages.
167	1486 à 1489	Objets d'ornement.
171	1506	Aimants.
172	1515	Ouvrages en fer ou en acier non dénommés ni compris ailleurs.
173	1516 à 1518	Ouvrages en autres métaux communs non dénommés ni compris ailleurs.
174	1519 B, 1520, 1546	Chaudières autres que marines, appareils auxiliaires et accessoires de chaudières, non dénommés ni compris ailleurs, brûleurs.
175	1521	Appareils de chauffage central.
177	1525	Turbines à vapeur et à gaz.
178	1527	Moteurs à piston, à explosion et à injection pour automobiles et motocycles (1).
179	1529	Autres moteurs à piston, à explosion et à injection (moteurs fixes et marins) (1).
181	Ex. 1539 C à M, O à R, ex. 1688, ex. des positions 1765 à 1768, ex. 1804 C à I	Parties et pièces détachées de moteurs automobiles, démarreurs, appareils d'allumage, équipements électriques pour véhicules à moteur, parties et pièces détachées de châssis de voitures, coussinets pour automobiles.
182	Ex. 1537 A, ex. 1538 A, ex. 1550, ex. 1551, ex. 1552	Matériel frigorifique industriel, y compris compresseurs frigorifiques.
183	Ex. 1550	Meubles frigorifiques équipés à usage domestique.
184	Ex. 1563, 1781 B et D, 1782 à 1785, 1795, 1796, ex. 1799, 1800	Palans et moufles, locomotives, locotracteurs de voie de 0,60 mètre et moins (sauf à traction à vapeur ou électrique), voitures wagonnets et berlines pour voie de 0,60 mètre et moins, matériel pour voie de 0,60 mètre et moins, appareils de signalisation non électriques pour toutes voies, machines d'extraction et de terrassement automotrices.
185	1568 B	Haveuses et railleteuses.
186	1569, 1570, 1575	Matériel de broyage et de criblage, machines à mouler et à agglomérer.
187	1576 A, ex. 1576 C, 1580, 1584	Machines et appareils pour cokeries, sidérurgie, métallurgie et fonderie (autres que cylindres de laminoirs).
191	1579	Machines et appareils pour la préparation des asphaltes, bitumes, etc.
192	1587	Motoculteurs.
193	Ex. 1588, 1589, 1590 A, B, D, E, ex. F, 1591, ex. 1595 A, B	Machines diverses pour l'agriculture (1).
194	Ex. 1596	Machines et appareils pour la laiterie et les produits laitiers (y compris écrémeuses).
208	1671, ex. 1672 B	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs.
209	1673, 1674	Appareils de régulation automatique et autres appareils de robinetterie.
210	Ex. 1684, 1786 à 1794	Transmissions hydrauliques pour locomotives, parties et pièces détachées de matériel ferroviaire.
211	1702, ex. 1703, 1704, 1705, ex. 1709, 1710 à 1718	Transformateurs, convertisseurs statiques et pièces détachées, appareils électro-magnétiques non dénommés ni compris ailleurs, appareils de coupure et de sectionnement et leurs pièces détachées, appareils de protection, résistances non chauffantes, relais (autres que les relais de mesure), appareillage de branchement et de connection, accessoires pour lignes de transport de force, tableaux de commandes et de distribution.
212	1722	Tubes isolateurs et raccords.
218	1758 à 1760, ex. 1761, ex. 1762	Appareils électrodomestiques chauffants.
219	Ex. 1761, 1764	Appareils électrodomestiques tournants.
221	Ex. 1770 C, 1771 C, ex. 1772 C, ex. 1781 C	Locomotives industrielles de manœuvre.
222	1719, ex. 1721, ex. 1723, 1739, 1740, 1742, 1744, 1747 à 1752, 1769, ex. 1863	Matériel électrique divers non repris ci-dessus.
223	Ex. 1797	Voitures automobiles particulières (non électriques) pour le transport des personnes.
224	Ex. 1797	Voitures de transport en commun, cars et autobus (non électriques).
225	Ex. 1798 A, ex. 1803	Camions (non électriques) et châssis de moins de 3 tonnes de charge utile.
226	Ex. 1798 A, 1798 B, ex. 1803	Camions de 3 tonnes et plus de charge utile, avant-trains tracteurs.
227	Ex. 1798 B	Tracteurs, à l'exclusion des avant-trains tracteurs (1).
228	Ex. 1799	Voitures automobiles (non électriques) à usages spéciaux.
229	1801, 1802 A, ex. 1802 B, ex. 1802 C	Carrosseries complètes, cabines, équipements de carrosseries (non électriques) autres parties de carrosseries.
230	1807, 1816	Motocycles et side-cars.
231	Ex. 1808	Parties et pièces détachées de cycles et motocycles.
232	1824 A, 1825	Organes mécaniques de propulsion pour bateaux, appareils à gouverner.
234	1841 à 1843 Ex. 1845, ex. 1846	Baromètres, thermomètres, autres appareils non électriques de contrôle et de régulation, dispositifs annexes, parties et pièces détachées de compteurs et d'appareils de mesure non électriques. (1)
235	1844, ex. 1845, ex. 1846	Appareils électriques de mesure et de contrôle.
236	1849 à 1854	Appareils de métrologie de précision, instruments de mesure linéaire, mesures de capacité.
238	Ex. 1856 A, 1875 A, ex. 1875 B, 1885	Accessoires et pièces détachées pour la photographie.
239	Ex. 1856 B, 1861, ex. 1863, 1865, 1868 A, B, 1869 D	Verres d'optique montés pour instruments scientifiques, divers instruments et appareils scientifiques de précision, sauf microscopes électroniques.
240	Ex. 1875 B	Matériel pour laboratoires photographiques.
244	Ex. 1906	Boîtes de montres en plaqué laminé or (avec possibilité d'importation de boîtes de montres en argent avec pierres fausses ou marcassites pour 25.000 $).

NUMÉRO de poste.	NUMÉRO de tarif douanier français.	PRODUITS
245	Ex. 1909 A, ex. 1909 B, ex. 1909 D, 1909 E, ex. 1909 F, 1909 H, ex. 1909 I	Autres pièces détachées d'horlogerie de petit volume (sauf spiraux).
246	Ex. 1909 A, ex. 1909 B, 1909 C, ex. 1909 D, ex. 1909 F, 1909 G, ex. 1909 I	Fournitures d'horlogerie de gros volume.
247	Ex. 1918	Appareils électriques d'enregistrement du son.
248	Diverses positions non libérées	Divers articles métalliques et appareils mécaniques et électriques autres que ceux repris sous des positions libérées.
250	2001, 2002	Articles de pêche et de chasse.
251	2004, 2005, 2008	Boutons-pression, boutons-fermoirs, fermetures à glissière.
252	2006, ex. 2007	Boutons à l'exclusion des boutons-pression, des boutons-fermoirs et des boutons de verre.
253	Ex. 2007	Boutons de verre.
255	2015	Peignes.
256	2018	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques.
257	2019 à 2022	Abat-jour, mannequins et automates, nécessaires de couture et articles de bimbeloterie composites.
300	Diverses positions non libérées	Marchandises diverses autres qu'agricoles et alimentaires. — Les crédits affectés à ce poste sont réservés pour l'importation de produits nécessaires à l'économie française non repris nommément à l'accord. Les licences seront délivrées sur visa de la direction des relations économiques extérieures, après avis du ministère technique.

IV. — *Avis ultérieurs.*

Des avis aux importateurs fixeront ultérieurement les modalités d'importation des produits suivants:

NUMÉRO de poste.	NUMÉRO de tarif douanier français.	PRODUITS
3	Ex. 24	Poissons de mer frais, à l'exclusion des harengs.
4	Ex. 32	Fromages d'Emmenthal.
7	Ex. 67 E	Pommes de terre de semence (variétés selon spécification).
12	Ex. 113 A	Graines de betteraves sucrières.
14	164	Poissons préparés (marinades) et conservés.

RENVOIS

(1) La moitié du contingent métropolitain est mise en répartition.
(2) Crédit provisionnel, ouvert dans les conditions spéciales fixées entre les deux pays.

Avis aux importateurs de coton brut originaire et en provenance de Syrie.

(Modificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 18 janvier 1951.)

Comme suite aux avis publiés au *Journal officiel* du 31 décembre 1950 et du 18 janvier 1951, les importateurs sont informés que, à compter de la publication du présent avis, les demandes d'autorisation d'importation de coton brut originaire et en provenance de Syrie, présentées au titre du poste n° 8 du plan d'achats 1951 de produits syriens, seront satisfaites sans limitation de quantité et sans consultation du ministère tecnnique compétent.

Chaque demande devra cependant être accompagnée d'une attestation de droit à répartition délivrée par le comité intersyndical de répartition du coton, 60, rue La Boétie, à Paris (8e), sous le contrôle de la direction des industries diverses et des textiles du ministère de l'industrie et du commerce.

En conséquence, les dispositions de l'avis susvisé du 18 janvier 1951, relatives aux importations de coton brut originaire et en provenance de Syrie, cessent d'être applicables à compter de la publication du présent avis.

Avis aux importateurs de poissons de mer frais ou conservés d'origine et en provenance de Belgique.

(Poste n° 14 de l'accord commercial franco-belge du 1er juillet 1951.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, inséré au *Journal officiel* du 17 juillet 1951, les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition d'un contingent de 8 millions de francs belges ouvert par l'accord commercial susvisé pour l'importation de poissons de mer frais ou conservés à l'état frais par un procédé frigorifique d'origine et en provenance de Belgique.

Les importations porteront sur les espèces suivantes: églefin, turbot, limande, carrelet, barbue, lieu noir, lieu jaune, sole, lotte.

Elles seront réalisées sous le couvert de licences individuelles.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules A. C., devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris, le 10 septembre 1951, à seize heures trente au plus tard.

A l'expiration de ce délai, les demandes déposées feront l'objet d'un examen simultané.

Les demandes devront être accompagnées obligatoirement d'une facture *pro forma* datée, portant le cachet et la signature de l'exportateur belge et précisant en toutes lettres la quantité des offres.

En application de l'article 6 du décret du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis du comité technique d'importation du poisson de mer.

En outre, les importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce;

2° Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes, 3, place de Fontenoy, à Paris), au fur et à mesure de la réalisation de ses importations, un relevé détaillé de celles-ci (espèces, quantités, prix unitaire et global caf);

3° Indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises à un contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du ministère de la marine marchande en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Avis aux importateurs de conserves de langoustes originaires et en provenance de l'Union sud-africaine.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 250 tonnes pour l'importation de conserves de langoustes originaires et en provenance directe de l'Union sud-africaine.

Par dérogation aux dispositions du décret du 13 juillet 1949, l'opération sera réalisée sous le couvert de licences individuelles délivrées à la fédération des importateurs de produits alimentaires, 171, avenue Victor-Hugo, à Paris.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels* 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotée en Bourse	22 août — Cours relevée après Bourse	DEVISES	23 août 1951 — Cours relevée avant Bourse	23 août 1951 — Cours cotée en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
703 75	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 375 .....
1222 75	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1222 75 .....
8060 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8060 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
331 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	330 70 .....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 16 AOUT 1951	AU 9 AOUT 1951
Encaisse or		191.446.678.926 »	191.446.678.926 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		146.138.216.659 »	155.606.589.392 »
Monnaies divisionnaires		3.696.439.639 »	3.719.739.962 »
Comptes courants postaux		22.187.592.951 »	20.549.223.203 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		151.000.000.000 »	156.200.000.000 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		5.039.250.892 »	5.039.250.892 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (2)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		147.300.000.000 »	149.500.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	328.497.851.673 »		
Effets escomptés sur l'étranger	195.851.527 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	1.770.148.000 »	419.095.454.744 »	441.561.197.959 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	88.631.603.544 »		
Effets négociables achetés en France (7)		276.316.154.060 »	259.658.570.377 »
Avances à 30 jours sur effets publics		20.997.572.000 »	23.094.872.000 »
Avances sur titres		6.414.593.826 »	6.255.023.585 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		19.401.801.804 »	16.609.242.818 »
Divers		22.274.656.325 »	22.217.025.116 »
Total		1.912.427.929.930 Fr.	1.932.546.932.334 Fr.
PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		1.722.637.642.825 »	1.739.830.798.315 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	17.896.145 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	21.238.715.121 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	70.689.641.111 »	154.752.400.200 »	161.665.924.957 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds, dispositions et autres engagements à vue	62.806.147.823 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		34.526.049.701 »	30.538.371.858 »
Total		1.912.427.929.930 Fr.	1.932.546.932.334 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).

(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 13 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le sous-gouverneur,
H. DE BLETTERIE.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	2 1/2 0/0
Avances sur titres	3 3/4 0/0
Avances à 30 jours	2 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 132.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 8, RUE ROYALE, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 76238.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 septembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

NUMÉRO	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉRO	ANNÉE d'amortissement.	NUMÉRO	ANNÉE d'amortissement.
460	44	4.534	45	5.043	45

Les amortissements des années 1946 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 815.724.000 F
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 6, RUE AUBER
R. C.: Seine n° 64483.

Obligations 5 0/0 1934.

Treizième amortissement.

La Compagnie générale transatlantique, usant de la faculté accordée par l'assemblée générale des obligataires du 14 septembre 1933, a procédé au rachat de 3.970 obligations 5 0/0 1934 de 400 F.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 1er octobre 1951.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Remboursement du 1er octobre 1944
(Coupon n° 23 attaché.)
149.141 à 149.160 — 150.071 à 150.077.

Remboursement du 1er octobre 1945
(Coupon n° 25 attaché.)
141 à 160 — 2.581 à 2.600 — 12.541 à 12.545 — 31.025 à 31.040 — 55.681 à 55.700 — 61.381 à 61.400 — 65.128 à 65.140 — 65.361 à 65.380 — 68.301 à 68.320 — 72.981 à 73.000 — 89.360 — 91.701 à 91.707 — 145.036 à 145.040 — 148.781 à 148.799 — 150.801 à 15.820 — 155.721 à 155.740.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 815.724.000 F
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 6, RUE AUBER
R. C.: Seine n° 64483.

Obligations 3 0/0 1934.

Vingt-troisième amortissement.

La Compagnie générale transatlantique, usant de la faculté accordée par l'assemblée générale des obligataires du 14 septembre 1933, a procédé au rachat de 6.870 obligations 3 0/0 de 200 F.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 1er octobre 1951.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Remboursement du 1er octobre 1945.
(Coupon n° 25 attaché.)
17.781 à 17.800 — 33.401 à 33.411 — 67.101 à 67.120 — 67.541 à 67.560 — 96.341 à 96.360 — 102.161 à 102.180 — 112.101 à 112.103 — 112.105 à 112.114 — 117.141 à 117.160 — 119.167 à 119.172 — 120.921 à 120.931 — 133.041 à 133.060 — 135.081 à 135.100 — 139.321 à 139.340 — 165.581 à 165.600 — 175.261 à 175.280 — 180.101 à 180.120 — 189.801 à 189.820 — 191.981 à 192.000 — 195.941 à 195.960 — 196.581 à 196.600.

Compagnie des Freins et Signaux Westinghouse

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 552.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 16, RUE DE LA VILLE-L'EVÊQUE, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 209698 B.

Obligations de 5.000 *F* 4 1/4 0/0 1946.

Cinquième amortissement du 15 septembre 1951.

Les porteurs d'obligations sont informés que la compagnie, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté la quantité d'obligations nécessaires pour l'amortissement du 15 septembre 1951.

En conséquence, le tirage au sort se trouve supprimé.

Il n'existe plus de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

Caisse Centrale de Crédit Hypothécaire

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6 MILLIONS DE FRANCS
30, RUE BOISSIÈRE, PARIS (16e)
R. C.: Seine 233238 B.

Obligations 5 1/2 0/0 1930 (anciennes et échangées).

La société, usant de la faculté réservée lors de l'émission, a racheté les 1.200 obligations 5 1/2 0/0 1930 à amortir le 1er septembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Les amortissements antérieurs ont été effectués également par voie de rachat.

Le conseil d'administration.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

EMPRUNT DE 4.610.000 F

Tirage du 10 août 1951.

AMORTISSEMENT DE 182 OBLIGATIONS

Liste des obligations à rembourser, tirage de ce jour y compris.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
4	51	1.019	50	1.937	49
12	51	1.043	51	1.951	49
13	49	1.044	50	1.952	50
23	50	1.088	50	1.967	50
24	49	1.127	48	1.981	49
34	49	1.133	49	1.984	50
44	51	1.142	50	2.108	48
55	50	1.144	51	2.025	49
59	50	1.153	51	2.039	51
64	41	1.159	49	2.041	51
65	37	1.188	51	2.050	51
68	51	1.197	50	2.088	51
70	49	1.201	51	2.125	47
82	50	1.206	50	2.152	50
110	51	1.214	48	2.177	51
116	51	1.219	50	2.179	51
119	50	1.221	49	2.180	49
127	51	1.226	49	2.185	49
129	51	1.250	50	2.197	N 46
131	49	1.272	50	2.205	50
146	49	1.278	50	2.211	50
152	50	1.290	51	2.229	51
204	50	1.298	49	2.244	51
224	51	1.299	45	2.250	51
235	51	1.301	50	2.257	51
237	50	1.317	47	2.276	51
243	50	1.318	51	2.280	48
255	51	1.343	50	2.281	51
262	48	1.382	51	2.289	51
276	51	1.386	50	2.298	50
303	50	1.397	48	2.301	51
323	51	1.398	51	2.307	51
357	51	1.400	50	2.314	51
375	51	1.436	51	2.334	51
382	45	1.445	49	2.337	51
383	49	1.447	50	2.350	47
385	49	1.451	51	2.395	48
386	50	1.468	50	2.438	51
416	50	1.489	51	2.443	50
429	49	1.491	50	2.457	51
434	51	1.494	50	2.498	51
446	44	1.501	50	2.510	51
447	46	1.503	49	2.587	51
454	50	1.505	51	2.601	51
464	51	1.514	50	2.624	51
475	49	1.515	48	2.635	51
494	51	1.525	51	2.640	51
515	51	1.548	49	2.645	51
543	49	1.550	51	2.651	50
575	48	1.565	44	2.656	51
589	51	1.580	49	2.664	50
656	49	1.582	49	2.670	51
670	51	1.588	51	2.677	51
675	51	1.601	50	2.681	51
679	51	1.608	51	2.689	48
719	51	1.633	51	2.736	51
730	51	1.641	50	2.759	51
776	50	1.649	50	2.766	51
786	50	1.673	50	2.780	51
804	51	1.698	50	2.806	50
808	49	1.705	50	2.815	50
822	51	1.707	51	2.820	50
829	51	1.729	50	2.835	51
843	51	1.238	51	2.856	51
879	51	1.756	51	2.885	51
888	50	1.780	51	2.921	51
895	50	1.788	50	2.931	51
908	51	1.801	51	2.946	51
919	50	1.802	51	2.951	51
945	49	1.815	51	2.979	50
954	51	1.816	50	2.980	51
964	49	1.821	51	2.989	51
971	50	1.832	50	2.994	51
981	51	1.837	51	3.011	49
984	51	1.844	51	3.031	51
1.003	51	1.883	51	3.037	50
1.007	49	1.920	48	3.042	49
1.008	48	1.926	51	3.055	51
1.011	50	1.932	50	3.062	49
3.069	51	3.641	50	4.110	50
3.071	51	3.646	51	4.115	50
3.077	50	3.702	51	4.152	51
3.093	50	3.706	51	4.154	49
3.094	51	3.731	51	4.161	49
3.095	50	3.755	50	4.162	50
3.099	49	3.757	48	4.189	50
3.111	51	3.762	51	4.190	50
3.112	51	3.763	49	4.205	51
3.150	51	3.784	51	4.209	51
3.154	51	3.795	51	4.218	51
3.167	51	3.819	51	4.230	51
3.175	51	3.821	51	4.234	51
3.192	51	3.849	51	4.240	50
3.198	51	3.854	49	4.266	48
3.201	51	3.856	51	4.276	50
3.236	51	3.885	48	4.279	50
3.242	51	3.888	50	4.281	50
3.253	50	3.890	47	4.329	50
3.307	51	3.895	51	4.363	49
3.341	50	3.900	51	4.364	51
3.362	51	3.903	51	4.398	51
3.372	51	3.927	51	4.403	51
3.385	51	3.928	51	4.416	50
3.395	50	3.950	51	4.418	50
3.422	49	3.980	47	4.419	50
3.455	50	4.001	49	4.429	51
3.456	51	4.007	51	4.443	51
3.463	50	4.009	50	4.458	49
3.490	50	4.021	49	4.467	50
3.493	49	4.023	51	4.473	49
3.497	51	4.028	51	4.479	50
3.500	51	4.034	50	4.483	51
3.545	50	4.048	48	4.503	51
3.548	50	4.066	51	4.527	50
3.550	50	4.073	51	4.540	51
3.597	51	4.077	51	4.546	51
3.600	47	4.085	50	4.553	49
3.603	48	4.087	51	4.559	50
3.605	50	4.091	51	4.574	51
3.610	45	4.092	51	4.583	51
3.617	51	4.094	51	4.601	N 51
3.620	51	4.095	51		
3.625	49	4.108	50		

Les 182 obligations sorties au tirage du 10 août 1951 seront remboursables à partir du 1er novembre 1951, à la caisse du Crédit de l'Ouest de la Rochelle, au prix de 1.000 F net par obligation contre remise des titres.

Société anonyme des AUTOMOBILES PEUGEOT

AU CAPITAL DE 2.400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 88, QUAI DE PASSY, A PARIS

R. C.: Seine n° 78412.

Amortissement des obligations 4 0/0 emprunt 1941.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des automobiles Peugeot a procédé, par rachats, à l'amortissement de 410 obligations 4 0/0 1941, prévu pour le 15 octobre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1951.

Société Générale de Constructions Electriques et Mécaniques ALSTHOM

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.471.120.000 F

SIÈGE SOCIAL: 38, AVENUE KLÉBER, PARIS (16e)

Registre du commerce: Seine 235930 B.

Obligations de 5.000 F 5 0/0 1947.

Quatrième amortissement du 1er octobre 1951.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 5 0/0 1947 de la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, faculté mentionnée au prospectus, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er octobre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

VILLEMOMBLE-IMMOBILIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000 F

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE JEANNE-D'ARC, A VILLEMONBLE (SEINE)

R. C.: Seine n° 255857 B.

Obligations 5 0/0 1933 sorties au tirage du 30 juin 1951.

1.202 1.254 1.255 1.290 1.330 1.333 1.405 1.431 1.456 1.498 1.503 1.504 1.505 1.507 1.508 1.648 1.652

Ces obligations seront remboursées à 500 F, à partir du 1er octobre 1951, au Crédit lyonnais, agence du Raincy (Seine-et-Oise).

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

65	78	125	150	163	1.134	1.206	1.210	1.225	1.238
174	189	201	205	232	1.245	1.246	1.249	1.256	1.273
284	300	405	434	499	1.288	1.291	1.292	1.308	1.309
539	555	616	622	626	1.461	1.464	1.467	1.470	1.471
643	658	659	692	837	1.473	1.476	1.477	1.513	1.621
882	898	905	935	941	1.623				
967	994	1.054	1.089	1.090					

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA RUE SALA

21, RUE SALA, LYON (RHÔNE)

CAPITAL: 1.250.000 F

R. C.: B 2636.

Vingt et unième tirage de 18 obligations 4,50 0/0, emprunt 1921, du 10 août 1951, obligations émises au pair, remboursables à 500 F le 1er octobre 1951.

31 86 129 155 218 223 355 383 395 401 421 468 507 524 556 597 617 711

Obligations restant à rembourser des derniers tirages.

51	57	59	116	266	390	429	619	624	683	701	730	732	762
486	488	539	578	611	613	614	766	767	770	777	781	782	796

SOCIETE LYONNAISE DE TEXTILES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 694.210.000 F

SIÈGE SOCIAL: 99, BOULEVARD DES BELGES, A LYON

R. C.: Lyon B n° 4241.

Obligations 6 0/0 de 10.000 F (émission 1948).

Troisième amortissement du 1er octobre 1951.

MM. les porteurs d'obligations 6 0/0 1948 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires au troisième amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1951.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 13 novembre 1948.*)

SOCIETE ANONYME DE PUBLICATIONS PERIODIQUES

IMPRIMERIE E. DESFOSSES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 228.750.000 F

SIÈGE SOCIAL: 13, QUAI VOLTAIRE, PARIS

Registre du commerce : Seine n° 56810.

Obligations 4 1/4 0/0 1912 de 2.000 F.

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 septembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des titres sortis au tirage de l'année 1945 et non présentés au remboursement.

1.179 3.446

Les amortissements des années 1943 et 1944, 1946 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

PAPETERIE DE MOULIN-VIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 99.360.000 F

SIÈGE SOCIAL: PONTCHARRA-SUR-BREDA (ISÈRE)

R. C.: Grenoble n° 13353.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er septembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Stadnicka (Joseph), ex-pupille de l'Etat, département du Cher, né le 22 mai 1927 demeurant à Villegenon (Cher), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Macaire (Joseph).

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture des Bouches-du-Rhône.

AMÉNAGEMENT DES SORTIES DE MARSEILLE

Autoroute Nord. — Sixième lot.

Construction d'un pont biais à tablier en béton précontraint formant saut de mouton à la bifurcation des branches d'Aix et Salon.

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour la construction d'un pont biais à tablier en béton précontraint de 31 mètres d'ouverture biaise et 13,80 mètres de largeur, sur l'autoroute Nord de Marseille, formant saut de mouton, à la bifurcation des branches d'Aix et de Salon.

Le concours porte, en un seul lot, sur l'ensemble des travaux de construction des culées et murs en aile de l'ouvrage, en béton de ciment, et du tablier en béton précontraint.

Aucun cautionnement n'est exigé avec les demandes d'admission au concours.

Conditions principales du concours

I. — *Demandes d'admission.*

Les entreprises qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande par lettre recommandée à M. Schuhl, ingénieur en chef des ponts et chaussées chargé du service ordinaire du département des Bouches-du-Rhône, 2, rue Vallence, à Marseille, et joindre à cette demande les pièces définies par l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des ponts et chaussées. Les demandes, avec les pièces annexées, devront parvenir à l'ingénieur en chef avant le 7 septembre 1951, à seize heures, terme de rigueur.

Les demandes qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les entrepreneurs qui désireraient se grouper en vue de souscrire une soumission conjointe et solidaire devront le spécifier dans leur demande d'admission.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des entreprises admises à concourir sera arrêtée par le ministre des travaux publics.

Les entreprises admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et par lettre recommandée, de leur admission et recevront, à ce moment, le devis-programme et le dossier du concours.

Les pièces remises par les entreprises non admises leur seront rendues avec l'avis que leur demande d'admission n'a pas été retenue.

Fait à Marseille, le 6 août 1951.

Pour le préfet:
Le sous-préfet délégué directeur du cabinet,
Signé: DUFAY.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

24 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association d'éducation populaire de l'école libre de Saint-Maur.** But: assurer le fonctionnement de l'école libre. Siège social: école libre, Saint-Maur.

24 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Union départementale des associations d'éducation populaire du département du Jura.** But: coordonner et promouvoir l'activité des associations affiliées. Siège social: 1, rue Mahon, Lons-le-Saunier.

24 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association d'éducation populaire de l'école libre de Digna.** But: assurer le fonctionnement de l'école libre. Siège social: école libre de Digna.

25 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **Cercle culturiste et haltérophile du Bas-Berry.** But: pratique du culturisme et de l'haltérophilie. Siège social: mairie d'Issoudun.

26 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **L'Amicale de Senantes.** But: éducation populaire de ses membres, entretenir et encourager les liens d'amitié qui unissent les élèves et anciens élèves des écoles publiques de Senantes. Siège social: mairie de Senantes.

26 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Circuits philatéliques.** But: échange de timbres-poste entre adhérents. Siège social: 16, rue Mouton-Duvernet, Paris.

28 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Bibliothèque populaire de Cahors.** But: favoriser le goût de la lecture à la portée de tous. Siège social: rue Emile-Zola, Cahors.

28 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Amicale de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse.** But: soutien et entr'aide entre anciennes élèves et défense de l'école libre. Siège social: école Notre-Dame-de-la-Sagesse, Saint-Laurent-sur-Sèvre.

28 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Comité des fêtes de Saint-Pierre-du-Regard.** But: coordonner, organiser, préparer les fêtes locales pouvant se tenir dans la commune. Siège social: mairie de Saint-Pierre-du-Regard.

31 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Comité des fêtes de la Bastide-de-Besplas.** But: organiser des réjouissances publiques, fêtes nationales et locales, manifestations sportives ou artistiques. Siège social: mairie de la Bastide-de-Besplas.

1er août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Plouray.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école libre de garçons, Plouray.

1er août 1951. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **La Cavalcade agricole.** But: développer, coopérer entre agriculteurs, planteurs et éleveurs des communes avoisinantes une meilleure relation pour faire la culture intensive et améliorer le cheptel du département. Siège social: maison Annicette (René), le Moule.

2 août 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association sportive du 8e groupement des compagnies républicaines de sécurité.** But: pratique des sports collectifs et individuels. Siège social: 28, rue Desaix, Lyon.

2 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club du Fer à Cheval.** Modifications dans la composition du bureau, des statuts et du siège social, qui est transféré du 106, boulevard de Clichy au 18, avenue de Chatillon, Paris.

2 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. Amicale **L'Avenir du camp d'Errouville.** But: distraire les jeunes gens, les jeunes filles, la population en général, au moyen de concerts instrumentaux et vocaux, projections cinématographiques, fêtes et attractions diverses. Siège social: bâtiment des écoles, n° 4, Errouville (camp).

3 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association pour la formation professionnelle des jeunes paysannes de la région de Pleine-Fougères.** But: créer, développer, entretenir, défendre des œuvres de formation agricole et ménagère. Siège social: chez Mlle Cocault, route de Pontorson, Pleine-Fougères.

4 août 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association concarnoise d'autoconstruction.** But: promouvoir la construction de logements au profit de ses membres par l'apport-travail. Siège social: 15, quai Carnot, Concarneau.

4 août 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Société des pêcheurs de Gas.** But: organisation de la pêche à Gas et particulièrement dans l'étang communal, répression du braconnage, constatation des délits de pêche, empoissonnement. Siège social: mairie de Gas.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Société de chasse Saint-François et Jouteaux.** But: mise en commun du droit de chasse, repeuplement et protection du gibier. Siège social: chez M. Eugène Fuzeau, à la ferme des Jouteaux, commune de Noirterre.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Société intercommunale de chasse d'Auzas, Laffitte, Proupiary.** But: groupement des chasseurs des trois communes, protection du gibier, destruction des nuisibles et protection des récoltes. Siège social: mairie d'Auzas.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Société de chasse du hameau de Vallensanges et Nuzin.** But: mettre en commun le droit de chasse des sociétaires, assurer la garde de leurs propriétés, veiller à leur repeuplement et réprimer le braconnage ainsi que l'emploi du furet. Siège social: chez le président, au hameau de Vallensanges, commune de Lézigneux.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Union des sociétés musicales d'Annonay.** But: constituer sur la place d'Annonay un groupement d'instrumentistes capables d'organiser d'importants concerts dans l'Ardèche. Siège social: hôtel de ville, Annonay.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association sportive des Aciéries de Paris-Outreau.** But: pratique des sports. Siège social: bureau des aciéries, Outreau.

8 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Syndicat de chasse de Saumos.** But: destruction des nuisibles, répression du braconnage, défense du droit de chasse, de la propriété, des intérêts communaux. Siège social: mairie de Saumos.

8 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **L'Hasprienne.** But: pratique de la chasse. Siège social: 111, rue de Valenciennes, Hasprès.

10 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Amicale des anciens élèves de l'école libre de garçons de Saint-Martin-de-Pontlieue,** le Mans. But: resserrer les liens d'amitié entre les anciens élèves et venir en aide à leur école. Siège social: école Saint-Martin-de-Pontlieue, 226, avenue Jean-Jaurès, le Mans.

10 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Société de chasse d'Ally-Escoraïlles.** But: réglementation locale de la chasse et repeuplement en gibier. Siège social: mairie d'Ally.

10 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Société de chasse de Chaussenac.** But: réglementation locale de la chasse et repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Chaussenac.

13 août 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité lyonnais pour le développement de la propriété familiale individuelle:** But: développer, organiser, défendre la propriété familiale individuelle en favorisant son accession par l'octroi de prêts à longs termes, consentis par des organismes privés. Siège social: 9, rue Chavanne, Lyon.

14 août 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **La Saint-Hubert de Montaillou.** But: syndiquer les propriétaires cultivateurs et habitants de la commune en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes, repeuplement en gibier et destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Montaillou.

17 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Spéléo-Club de Béziers.** But: explorations souterraines sous le double aspect sportif et utilitaire. Siège social: chez M. Eggink, 16, rue Halévy, Béziers.

17 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Diana piscenoise.** But: répression du braconnage, repeuplement. Siège social: café des Variétés, Pézenas.

17 août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Club des lauréats.** But: maintien des traditions d'élevage, de présentation, d'engraissement des volailles de Bresse (chapons, poulardes et poulets) conformes aux caractéristiques du standard officiel défini dans le jugement du tribunal civil de Bourg du 22 décembre 1936. Siège social: fromagerie de Saint-Etienne-de-Bois.

20 août 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association de la Truite de Laize-la-Ville.** But: pêche à la truite dans la rivière la Laize. Siège social: 13, promenade du Fort, Caen.

21 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association française pour le développement des méthodes actives d'éducation par les techniques industrielles.** But: développer une pédagogie propre aux jeunes gens ne pouvant suivre un apprentissage normal en particulier aux adolescents inadaptés sociaux. Siège social: établissement formation professionnelle aéronautique, 6, rue Cimarosa, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

24 juin 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 14 juin 1951.) **Association de l'université ouvrière des émigrés polonais en France Antoine-Zdanowski,** à Lens. But: diffusion parmi les émigrés polonais de la science, des beaux-arts et de la culture physique. Siège social: rue Thiers, Lens.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.